

PRINCETON UNIVERSITY LIBRARY

DUPL



32101 037568894

1509
177
233

Wheat Collection
on the
French Revolution

Library of



Princeton University.

Presented by

James H. McGrath

13-5

Digitized by Google

LETTRE
DU COMTE
DE CAGLIOSTRO
AU
PEUPLE ANGLAIS.

Pour servir de suite à ses Mémoires.

Il s'en font dit entr'eux : *Foulons aux pieds cet
homme qui nous connaît trop bien.*



1787.

L E T T R E
DU COMTE
D E C A G L I O S T R O
A U
PEUPLE ANGLAIS, &c.

PEUPLÉ Anglais ! daignez m'entendre. Je suis homme ; j'ai droit à votre justice : je suis malheureux ; j'ai droit à votre protection. Il n'est que trop vrai que j'ai souffert autrefois dans votre Capitale les plus horribles persécutions ; mais mes infortunes particulières n'ont point altéré les sentimens qui m'avaient conduit , & qui me ramènent parmi vous. Ma conduite , imprudente en apparence , prouvera à la postérité ma confiance sans bornes dans un Peuple législateur justement orgueilleux de sa liberté , le seul peut-être parmi les nations qui n'ait jamais fléchi le genouil devant l'idole du pouvoir. Exilé de la France , mais illustré par mon exil , le monde entier m'était ouvert. L'Angleterre est le séjour , Londres est l'asyle que j'ai choisi. Aujourd'hui persécuté de nouveau par des ennemis plus puissans & plus acharnés que ceux que j'avais alors , je ne me suis point repenti de mon choix. On attaque ici mon honneur ; mais il m'est permis de le défendre. On menace ici ma liberté ; mais vos prisons ne sont pas des Bastilles. On a soudoyé contre moi ce qu'il y a de plus vil & de plus méchant parmi vous ; mais je n'ai point appris à désespérer de vos loix : & si jadis écoutant une clémence peut-être déplacée , j'ai craint d'employer

contre des scélérats leur rigueur salutaire ; aujourd'hui plus juste , & plus sagement humain , j'invoquerai leur secours contre les hommes pervers pour qui le parjure & le faux témoignage sont devenus la matière d'un trafic abominable.

Le Rédacteur du *Courier de l'Europe* a donc enfin terminé sa harangue diffamatoire. Accoutumé à dédaigner les injures & les calomnies , j'aurais voulu , m'enveloppant dans un noble silence , n'opposer à un adversaire trop indigne de moi qu'une vie sans reproche & semée de quelques vertus. Mais il me cite devant vous , ô Peuple Anglais ! & mon respect pour le tribunal , me faisant oublier la bassesse de l'accusateur , me force de descendre dans l'arène , & de relever le gage d'un combat dont l'issue couvrira le vaincu d'infamie , sans que le vainqueur puisse espérer d'être consolé par la gloire des fatigues d'une lutte humiliante.

Si j'en crois mon adversaire , il est invulnérable ; ses armes , à ce qu'il prétend , sont d'une trempe à l'épreuve des coups les plus vigoureux : il se déclare vaincu , si je parviens à lui faire la plus légère blessure. Loin de vouloir d'une victoire si facile , je lui déclare à mon tour que je me reconnais vaincu , si je ne parviens pas à briser pièce à pièce l'armure infernale sur laquelle il fonde sa sécurité.

Commençons par fixer l'état de la question.

Le sieur Morande soutient que je suis un imposteur , un fourbe , un déprédateur , un escroc , &c.

D'abord , que j'aie mérité ou non ces qualifications , le sieur Morande n'a pas eu le droit de me les donner ; & les loix m'offrent à cet égard une vengeance certaine. *Veritas convicii injuriam non excusat.*

En deuxième lieu, mon adversaire étant l'accusateur, c'est à lui de prouver sans réplique les faits qu'il m'impute. Mon rôle comme accusé est absolument passif; & si mon accusateur ne prouve pas ce qu'il avance, dès-lors l'accusation n'est plus seulement injurieuse, elle devient calomnieuse.

Telle est la jurisprudence de toutes les nations policées, en particulier de la France & de l'Angleterre. *Ælori incumbit onus probandi.*

Ce principe répond pour moi à tous les chefs d'accusation dont le sieur Morande n'a point administré la preuve.

Or comme les faits que le sieur Morande a entrepris de prouver, ne forment pas la vingtième partie de ceux qu'il a avancés, il en résulte que sans avoir dit un seul mot je suis déjà justifié sur la presque totalité des faits injurieux qui me sont imputés.

Le sieur Morande dira peut-être que cette manière de se justifier est infiniment commode. J'en conviens: mais ma position d'accusé est d'ailleurs si douloureuse, que l'on ne doit pas m'envier le seul avantage qui y soit attaché; & puis, de bonne foi, je n'ai ni la volonté ni les moyens de faire venir en Angleterre les personnes qui m'ont connu dans les différentes villes d'Europe, d'Asie & d'Afrique, où j'ai séjourné. Dans mon premier Mémoire j'ai cité parmi mes connoissances d'Europe des personnes de quelque considération; j'étois alors à la Bastille. Les ennemis que j'avais ne manquaient ni d'argent, ni de pouvoir; & cependant aucun des témoins que j'ai cités ne m'a défavoué; & cependant la plupart d'entr'eux ont rendu hautement & publiquement hommage à la Vérité. Leur approbation, expresse ou tacite, dans un moment où tout accusateur eût été favorablement accueilli,

fera-toujours , en dépit du *Courier de l'Europe* & de ceux qui le soudoient , une preuve irrécusable de la pureté de mes sentimens , & de la régularité de ma conduite.

J'ai donc seulement à répondre aux chefs d'accusation que mon accusateur prétend avoir prouvés. Un récit simple & naïf des persécutions que j'ai souffertes à Londres en 1777, appuyé de quelques preuves que la Providence a mises en mon pouvoir, suffira pour donner au lecteur attentif & impartial la clef des différens actes juridiques produits par le sieur Morande.

On peut compter sur l'exactitude des faits & des dates. Je ne les puise point dans ma mémoire, mais dans un journal dont je n'ai su l'existence que depuis mon retour à Londres.

Ce journal a été tout entier écrit & signé de la main du sieur *Vitellini*, témoin oculaire qui l'a confié en mourant au sieur O'Reilly, gentilhomme Irlandais. (*)

Cette pièce mérite d'autant plus la confiance du public, que le sieur *Vitellini* s'y accuse lui-même de différens abus de confiance que j'aurais toujours ignorés, s'il ne les avait pas confessés dans un ouvrage qu'il ne prévoyait sans doute devoir m'être de quelque utilité.

(*) Le sieur O'Reilly est prêt d'affirmer, s'il le faut que le journal est en effet écrit tout entier de la main du sieur *Vitellini*.

Il est déposé. South-street, N. 33, chez une personne de confiance & de probité, qui veut bien se charger d'en laisser prendre communication au public.

PREMIER VOYAGE À LONDRES.

Nous sommes arrivés , ma femme & moi , en Angleterre , pour la première fois de ma vie , au mois de Juillet 1776. J'avais tant en argent qu'en bijoux & en argenterie , une propriété de trois mille livres sterling. A mon arrivée je pris un appartement chez la Dame Juliet , N. 4 , dans Whitcomb-street , & peu de temps après je pris la maison toute entière.

Dans la même maison logeait une Dame Portugaise très-pauvre , que la maîtresse de la maison recommanda à notre charité : elle se nommait Madame de Blevary.

Etrangers nous-mêmes dans un pays dont nous ne connaissions ni la langue ni les usages , il était naturel que nous nous intéressions au sort des autres étrangers. La Dame de Blevary d'ailleurs paraissait bien née : elle parlait parfaitement le Portugais & le Français. La Comtesse de Cagliostro la prit auprès d'elle en qualité d'interprète & de dame de compagnie.

J'avais besoin de mon côté d'un interprète de confiance : le sieur Vitellini me fut recommandé. Cet homme avait été élevé parmi les Jésuites : il parlait le Latin , l'Italien & le Français. Lors de la destruction des Jésuites , il était venu s'établir à Londres en qualité de maître de langue. Il se piquait d'être un grand chymiste ; il avait la fureur de la loterie , & de tous les jeux de hasard. On conçoit qu'avec ces différens goûts cet homme devait être souvent dans la misère. L'état dans lequel il était lorsqu'il fut présenté chez moi , me fit véritablement pitié : je le fis habiller de pied en cap , & lui donnai ma table.

J'étais arrivé en Angleterre, suivant mon usage, sans aucune lettre de recommandation : je n'y connaissais absolument personne. Je passais la plus grande partie du temps dans ma maison, occupé à des expériences chymiques : Vitellini fut témoin de quelques-unes qui étaient nouvelles pour lui. Sa tête s'alluma, & il eut l'indiscrétion d'aller me peindre chez ses connaissances, dans les cafés, & dans tous les lieux publics, comme un homme extraordinaire, un véritable adepte, dont la fortune était immense. Une foule de gens voulut me connaître. Il me fut impossible d'ouvrir ma porte à tout le monde : & je dus à l'indiscrétion de Vitellini une foule d'ennemis dont je ne connaissais pas même les noms. Un Italien sur-tout, nommé *Pergolezzi*, furieux de ce que j'avais refusé de le voir, me fit dire par Vitellini, que si je continuais à lui faire fermer ma porte, il ferait courir le bruit que j'étais venu autrefois en Angleterre, & qu'il m'y avait connu comme un homme pauvre, ignorant, & d'une naissance obscure.

On peut croire qu'une semblable menace ne m'intimida pas, & que son auteur m'inspira moins que jamais le désir de le connaître. Le sieur *Pergolezzi* me tint parole : il inventa & publia sur mon compte une histoire ridicule à laquelle personne ne crut, mais dont un Procureur habile (le sieur *Aylett*) a su profiter depuis pour m'escroquer environ 80 guinées, comme on le verra bientôt.

La Dame de *Blevary* de son côté ayant conçu de moi la même opinion que Vitellini, forma le projet de s'approprier une partie de la fortune imaginaire que l'on me supposait. Dans ce dessein, elle me proposa un jour de me faire faire connaissance avec différens Lords, & notamment avec Milord

Scott, grand Seigneur Ecoffois, appartenant par sa naissance à tout ce qu'il y avait de grand en Angleterre; il était alors dans ses terres d'Ecoffe; mais elle l'attendait de jour en jour. J'étais loin de penser que cette femme voulût me tromper; j'acceptai fans défiance une offre que je croyais loyale.

La Dame de Blevary étant tombée sérieusement malade au commencement de Septembre, je lui procurai hors de ma maison un appartement commode. Tous les jours la Comteffe & moi nous allions la visiter, & nous fournissions à tous ses besoins.

Un jour du même mois, je vis entrer chez moi une Dame *Gaudicheau* (*), qui tenait un Café dans *Charing Cross*, qui me dit qu'elle venait de la part de la Dame de Blevary me prévenir que Milord Scott était arrivé. Cette femme ne parlant pas français, je lui fis dire par Vitellini, que si Milord Scott voulait venir chez moi, je le recevrais avec plaisir.

Milord Scott vint en effet l'après-midi chez moi: son extérieur infiniment négligé n'annonçait pas un grand Seigneur. Il prévint mes réflexions en me priant de l'excuser s'il se présentait chez moi en habit de voyage, & en me disant que son empressement à me voir ne lui avait pas permis d'attendre l'arrivée de ses malles. Je l'invitai à dîner pour le lendemain: il accepta fans cérémonie, & depuis ce moment il mangea tous les jours chez moi.

Peu de jours après notre connaissance, la conversation tomba sur le change des monnoies: je me plaignis de ce qu'ayant changé des Portugaises, on m'en avait donné sept shellings de moins que

(*) Elle était sœur de la demoiselle Fry, dont je parlerai ci-après.

leur véritable valeur. Scott se reoria sur cette tromperie, & m'assura que son banquier me prendrait mes Portugaises suivant le change exact. Je remerciai Scott, & lui remis 12 de ces pièces, dont il se chargea de me rapporter la monnaie.

Deux jours après, je le vis arriver pâle, défait, & chagrin : lui ayant demandé le sujet de sa tristesse ; il me répondit que, la poche dans laquelle se trouvaient les 12 Portugaises s'étant trouvée percée, il les avait perdues en chemin ; il ajouta qu'il éprouvait une véritable peine de ce que sa situation ne lui permettait pas de me les rendre. Je le consolai de mon mieux, en lui disant, que cette restitution n'était pas pressée ; ce dont je le persuadai tellement qu'elle est encore à faire aujourd'hui.

Peu de jours après l'aventure des 12 Portugaises, Scott parut chez moi superbement habillé : ses malles étaient arrivées. Il me dit qu'il faisait venir d'Ecosse sa femme & ses trois enfans, & qu'aussitôt leur arrivée, il présenterait Milady Scott à la Comtesse. Milady Scott vint en effet chez moi avec toutes les livrées de la pauvreté : elle intéressa ma femme par son esprit, & par le récit fabuleux de ses malheurs. La Comtesse lui donna quelque argent, du linge & des habits, tant pour elle que pour ses enfans, qui, comme elle, manquaient des choses les plus nécessaires. Je portai la générosité jusqu'à leur prêter 200 liv. sterling sur leur simple billet.

J'avais en ma possession un manuscrit qui contenait des secrets très-curieux, & entre autres différentes opérations cabalistiques à l'aide desquelles l'auteur prétendait pouvoir jouer à coup sûr à la loterie. Soumettre le hasard au calcul me paraissait une chose absolument invraisemblable : cependant

comme j'avais contracté depuis long-temps l'habitude de ne point prononcer sur des choses qui m'étaient inconnues, je voulus essayer si, d'après les règles indiquées dans mon manuscrit, je parviendrais à deviner quelques-uns des numéros qui devaient sortir de la roue de fortune.

Le tirage de la loterie d'Angleterre commença le 14 Novembre: j'indiquai en plaisantant le premier numéro. Personne de ma société ne voulut l'affurer; & le hasard voulut que le numéro sortit en effet. J'indiquai pour le 16 le N. 20: Scott risqua peu de chose, & gagna. J'indiquai pour le 17 le N. 25: le N. 25 sortit, & fit gagner cent louis à Scott. J'indiquai pour le 18 les Num. 55 & 57, qui sortirent tous les deux. Les profits de cette journée furent partagés entre Scott, Vitellini, & la prétendue Milady Scott.

On peut juger quel fût mon étonnement en voyant le hasard correspondre aussi constamment à des calculs que j'avais cru chimériques. Quelle que pût être la cause de cette bifarrerie, je crus devoir par délicatesse m'abstenir de donner à l'avenir aucun numéro. Scott & la femme qu'il disoit être la sienne m'obédèrent en vain: je résistai à leurs importunités. Scott voulut alors tenter la voie des présens: il fit à ma femme le cadeau d'une fourrure de mantelet, d'une valeur de 4 à 5 guinées. Je ne voulus pas l'humilier en le refusant; mais le même jour je lui fis présent d'une boîte d'or de 25 guinées; & pour ne plus être tourmenté, je consignai à ma porte le mari & la femme.

Quelques jours après, la prétendue Milady Scott trouva le moyen de parler à la Comtesse de Cagliostro: elle lui dit en pleurant qu'elle était de nouveau ruinée, que Scott était un Chevalier d'industrie auquel elle avoit eu la faiblesse de s'attacher, qu'il

s'était emparé de tous les bénéfices de la loterie, & qu'il venait de l'abandonner avec les trois enfans qu'elle avait eus de lui. La Comtesse de Cagliostro, moins courroucée de la tromperie qu'on lui avait faite que touchée du sort de cette créature, eut la générosité de me parler en sa faveur. Je lui envoyai une guinée, & lui indiquai le N.º 8 pour le 7 Dec.

La Demoiselle *Fry* (c'est le nom de la prétendue Milady Scott) vendit & mit en gage tous les effets qui lui restaient, & mit sur le N.º 8 tout l'argent qu'elle pût effectuer. Le hasard voulut encore que le N.º 8 sortit de la roue de Fortune.

Ici tous les détails du journal du sieur Vitellini deviennent intéressans : il était dans la maison de la Demoiselle *Fry* lorsqu'elle y revint avec le produit de sa mise : il compta lui-même 421 guinées & 460 liv. sterling en billets de banque. La Demoiselle *Fry* fit présent à Vitellini de 20 guinées, & vint dans le premier moment de son ivresse me faire hommage de toute sa fortune. La réponse que je lui fis est écrite dans le journal de Vitellini ; la voici mot pour mot. „ Je ne veux rien ; reprenez tout cela ; je vous conseille, ma bonne femme, d'aller vivre à la campagne avec vos enfans : reprenez le tout, vous dis-je ; la grace que je vous demande, c'est de ne plus remettre les pieds chez moi. “

Vitellini assure que Scott gagna 700 guinées sur le même numéro que j'avais donné à la Demoiselle *Fry* ; ce qui annonce que leur brouillerie prétendue n'était qu'une fable, ou du moins qu'elle n'avait pas été de longue durée. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis cette époque ils ont toujours agi de concert.

L'avidité de la Demoiselle *Fry* n'étant pas satisfaite, elle s'occupa des moyens d'avoir de nouveaux

numéros : - s'imaginant sans doute que le meilleur ferait de faire accepter un présent à la Comtesse de Cagliostro, elle lui offrit une petite boîte d'ivoire à curedens, dans laquelle étaient des billets de banque. La Comtesse de Cagliostro lui ayant déclaré formellement qu'elle n'accepteroit aucun cadeau, elle se concerta avec Vitellini sur la manière de lui en faire un qu'elle ne pût pas refuser. Ils allèrent tous les deux chez M. P. . . . marchand dans *Princess-street*; & là la Demoiselle *Fry* acheta un collier de brillans, qui lui coûta 94 livr. sterling, & une tabatière d'or à deux couvercles, qui lui coûta 20 livr. sterl. : elle mit le collier de brillans dans un côté de la boîte, & remplit l'autre d'une poudre d'herbes ressemblante à du tabac, & bonne pour les fluxions, maladie dont la Comtesse de Cagliostro était alors attaquée.

La Demoiselle *Fry* ayant saisi le moment où la Comtesse Cagliostro était seule, vint la voir sous prétexte de lui faire ses remerciemens. Pendant la conversation elle tira sa boîte sans affectation, & pria la Comtesse de vouloir bien prendre une prise de son tabac. Cette dernière, qui ne connaissait point cette espèce de tabac, en ayant vanté l'odeur, la Demoiselle *Fry* lui offrit la boîte qui le contenait. Vitellini était présent. La Comtesse la refusa à plusieurs reprises. La Demoiselle *Fry* voyant que ses instances étaient inutiles, se jeta en pleurant aux genoux de la Comtesse, qui, pour ne pas la débobliger, consentit enfin à reprendre la boîte.

Ce ne fut que le lendemain de cette scène que ma femme s'aperçut que la boîte était à double fonds, & qu'elle contenait un collier de brillans. Ma femme m'avoua alors ce qui s'étoit passé la veille. Je ne lui déguifai pas le mécontentement que j'en éprouvais; & j'aurais dès ce moment même

renvoyé à la Demoiselle *Fry* la boîte & le collier, si je n'avais pas craint de l'affliger, & de l'humilier par cette restitution tardive.

Je changeai de logement au commencement de Janvier 1777, & louai le premier étage d'une maison située dans *Suffolk-street*. Vitellini en ayant prévenu la Demoiselle *Fry*, elle se hâta de louer le second étage, de sorte que quelque dépit que j'en eusse, il me fût impossible de ne pas la voir. Elle prétendit d'abord qu'elle avoit placé son argent, & qu'elle se trouvoit de nouveau dans l'embarras : elle parla d'un voyage à la campagne, pour raison duquel elle avoit besoin de cent guinées ; & elle me fit prier de lui donner des numéros sur la loterie de France. Je répondis que cette demande étoit une véritable folie : mais pour me débarrasser de la Demoiselle *Fry*, je lui fis donner par ma femme 14 Portugaises, valant 50 livres sterling 8 shellings, & je fis prier le maître de la maison de ne mettre aucun obstacle à son départ, & de m'apporter le reçu de ce qu'elle pouvoit devoir, aussi-tôt qu'elle seroit partie.

Le lendemain, 6 Février, je lui fis demander si elle étoit enfin décidée à partir. Elle me fit répondre que la somme que je lui avais fait donner étoit trop modique, & qu'elle iroit en ville pour voir si elle ne pourroit pas se faire payer d'une somme de 400 liv. qu'elle disoit lui être due : elle revint le soir trouver ma femme ; en pleurant elle lui dit qu'elle étoit sans argent, & la pria encore une fois de m'engager à lui donner des numéros. Cette dernière tentative ayant été inutile, elle résolut d'effectuer dès le lendemain un projet qu'elle avoit concerté depuis long-temps.

Il est bon de savoir, que la Demoiselle *Fry* avoit un autre appartement dans la ville, & qu'elle s'y réunissoit souvent avec Scott. Vitellini les voyoit

souvent l'un & l'autre, mais dans le plus grand secret : il avait eu l'indiscrétion de leur parler des expériences de chymie dont je l'avais rendu témoin ; & comme il était naturellement présomptueux, il leur avait assuré que s'il pouvait avoir entre ses mains une certaine poudre dont je me servais dans mes expériences, il pourrait en très-peu de temps faire sa fortune & celle de ses amis. A l'égard des numéros de loterie, il avait prétendu également que s'il avait entre ses mains le manuscrit que je possédais, il les prédifait tout aussi certainement que moi. Le sieur Scott & la Demoiselle *Fry* avaient eu assez d'empire sur l'esprit de Vitellini pour obtenir de lui, qu'il leur indiquât l'armoire & le lieu de l'armoire où je tenais renfermés la boîte d'or qui contenait la poudre, le manuscrit dont je viens de parler, & mes papiers les plus précieux.

Dès ce moment le sieur Scott & la Demoiselle *Fry* avaient conçu le projet de me voler le tout, & de m'obliger, à force de mauvais traitemens, à leur communiquer les connoissances qu'ils me supposaient.

A cet effet, ils s'étaient associés un Procureur, la honte de son état, qui a subi depuis le supplice infame du pilori pour cause d'escroquerie & de parjure. Le sieur Raynold (c'est le nom de ce Procureur) s'était mis à la tête de l'entreprise. Il fallait un témoin disposé à affirmer tout ce que l'on voudrait : on avait fait choix du sieur *Broad*, qui vivait avec la Demoiselle *Fry*, & qui passait pour son domestique. On avait besoin en tout événement d'un corps-de-réserve : le sieur Raynold avait indiqué un autre Procureur de sa trempe, qui, pour de l'argent ; était disposé à jurer tout ce qu'on voudrait ; c'était le sieur *Aylett*, qui a été également condamné au pilori pour crime de parjure. Il avait

été convenu entr'eux, que pour éloigner tout soupçon, la Demoiselle *Fry* prendrait pour Procureur un honnête homme, sans expérience, qui signerait aveuglément tout ce que le sieur Raynold jugerait à-propos de faire : le choix était tombé sur le sieur *Mitchel*.

Les choses étant ainsi disposées, il avait été décidé que, la Demoiselle *Fry* prendrait un *Writ*, contre moi, & que *Scott*, *Raynold*, & *Broad* entreraient furtivement avec les arrêteurs, & en profiteraient du tumulte pour faire le coup de main qu'ils projetaient.

La disposition de mon appartement favorisait d'autant mieux leur projet, que l'armoire qu'ils voulaient forcer n'était pas dans la chambre & qu'on pouvait entrer dans la pièce où elle était, sans passer par la salle de compagnie. (*)

J'étais dans ma maison, avec ma femme & Vitellini, lorsque le 7 Février, à dix heures du soir, je vis entrer chez moi un arrêteur, accompagné de quatre à cinq sbires, qui me déclarèrent que j'étais arrêté pour 190 livres sterling à la requête de la Demoiselle *Fry*. **) Quelque mauvaise opinion que j'eusse de cette fille, je ne m'attendais pas à un tel degré d'impudence & de noirceur. Le premier moment de surprise étant passé, je me disposais à suivre l'arrêteur, lorsque j'entendis du bruit dans la chambre voisine : c'était Raynold & Scott, qui brisaient une de mes

(*) Voyez le manuscrit de Vitellini, feuille onze. Le plan de la disposition de l'appartement y est dessiné.

(**) La Demoiselle *Fry* était entrée dans la maison en même temps que les arrêteurs ; mais elle était restée au haut de l'escalier.

armoires.

atmoites. Raynold m'en imposa , en disant qu'il était le Shérif de Londres , (*) & qu'il avait le droit de faire ce qu'il faisait : les arrêteurs , que l'on avait mis dans le complot , firent semblant de le croire , & laissèrent enlever à Scott le manuscrit & la boîte d'or dont j'ai parlé , avec plusieurs papiers , parmi lesquels était le billet de 200 livr. sterl.

Je suivis l'arrêteur dans sa maison , où je passai la nuit. N'ayant pas de cautions à présenter , je déposai entre les mains du sieur *Saunders* (c'est le nom de l'arrêteur) la valeur de mille livres sterling environ , tant en bijoux , qu'en Portugaises : au nombre des bijoux , se trouvait une canne dans la pomme de laquelle était une montre à répétition , entourée de brillans ; (**) la boîte & le collier dont la Demoiselle *Fry* avait fait présent à ma femme , s'y trouvaient aussi.

Je sortis de la maison du sieur *Saunders* dans la soirée du 8 Février. Le lendemain , à minuit , un Connétable se présenta chez moi avec son escorte , & déclara à ma femme & à moi , qu'il nous arrêtaît en vertu d'un *Warrant* (décret de prise corps) décerné contre nous à la requête de la Demoiselle *Fry*. Je m'informe de quel crime je suis accusé ; le connétable me répond , que je suis arrêté comme magicien (*conjurer*,) & que ma femme l'est comme sorcière (*Witch*,) & il nous emmena l'un & l'autre dans un *Watch-house* (corps de

(*) Le Shérif avait en effet un délégué qui s'appellait Raynold ; mais c'était un autre que le Procureur.

(**) C'est la même dont j'ai parlé dans mon premier Mémoire. Le sieur Morande prétend que je l'ai achetée à Cadix & que j'en dois encore la valeur au marchand qui me l'a fournie. Il faut convenir , si cela est , que jamais créancier n'a été plus confiant & plus patient.

garde ,) en attendant la levée du Juge à Paix qui avait décerné le *warrant*. La nuit était froide. Je parvins , à l'aide de quelques guinées , à faire comprendre au Connétable qu'il pouvait , sans manquer à son devoir , me laisser retourner chez moi jusqu'à ce qu'il plût au Juge à Paix de me faire appeler.

Le lendemain matin , étant seul dans mon appartement , je vis arriver le sieur Raynold , qui me fit les plus grands complimens sur ma prétendue science , & me pria avec toute la douceur possible de lui apprendre , ainsi qu'à Scott , la manière de faire usage du manuscrit & de la poudre : il me dit , pour m'y déterminer , qu'il était le maître de tout assoupir , & de me faire rendre mes effets. Scott , qui caché derrière la porte écoutait la conversation , voyant que le ton mielleux de Raynold n'opérait rien sur moi , entra précipitamment , & tirant un pistolet de sa poche , il me l'appuya sur la poitrine , me menaçant de me tuer , si je ne lui enseignais pas la manière de se servir des objets qu'il m'avait volés : je ne répondis rien ; Raynold le désarma , & tous les deux recommencèrent à me prier. Je leur répondis alors , que ce qu'ils me demandaient était impossible , que les objets qu'ils avaient entre leurs mains leur seraient toujours inutiles , & qu'ils ne pouvaient servir qu'à moi seul : rendez-les moi , leur dis-je , & je vous abandonne non-seulement le billet de 200 livres sterling , que vous m'avez pris , mais encore la totalité des effets déposés entre les mains de *Saunders*.

Scott & Raynold acceptèrent la proposition , & furent aussi-tôt chez *Saunders* lui faire part de cet arrangement. *Saunders* vint chez moi , & me conseilla de me tenir en garde contr'eux , & de ne leur rien donner qu'ils ne m'eussent auparavant

rendu la boëte & le manuscrit que je reclamais. Je suivis le conseil de *Saunders*. La condition déplût aux sieurs *Scott & Raynold*; & je n'entendis plus parler d'eux. Quant à moi, après avoir comparu devant le Juge à Paix, j'interjettai appel du *warrant* en la Cour du *King's-Bench*; & moyennant deux cautions que je donnai, je cessai de craindre la visite des Connétables.

Je ne fus pas plutôt tranquille, que je me consultai sur la manière dont je devais m'y prendre pour avoir les effets que *Scott & Raynold* m'avaient volés. On me conseilla de prendre un *warrant*, tant contr'eux, que contre la demoiselle *Fry* leur complice.

Je fis d'abord le 13 Février un premier *affidavit* en la Cour du *King's-Bench*: ensuite je le renouvelai devant un Juge à Paix auquel on m'adressa, & qui m'accorda quatre *warrants*; un contre *Scott*, un contre *Raynold*, un troisième contre la demoiselle *Fry*, & un dernier contre le sieur *Broad*, le prétendu domestique de la demoiselle *Fry*, qui avoit escorté *Scott & Raynold* lors de la fracture de mon armoire. De ces quatre accusés, trois furent avertis & se sauvèrent: la demoiselle *Fry* fut seule arrêtée, & conduite devant le Juge à Paix, qui n'ayant pas voulu prendre sur lui de prononcer, renvoya la cause & les parties par-devant le Bureau de Police de *Lichtfield-street*.

La demoiselle *Fry* avait contre elle les plus fortes présomptions de complicité: le sieur *Scott* était son ami, le sieur *Raynold* était son Procureur & son agent, & le sieur *Broad* passait pour son domestique; & parmi les objets volés, il se trouva un billet de 200 liv. sterling signé par elle: mais comme elle n'était point entrée avec eux dans mon appartement, les Juges renvoyèrent à son égard au Civil,

& laissèrent subsister les *warrants* contre les autres accusés.

Je fus arrêté plusieurs fois dans le courant de Février & de Mars, tantôt à la requête de la demoiselle *Fry*, tantôt à la requête du sieur Scott; tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre; j'en étais quitte pour donner chaque fois quelques guinées aux arrêteurs. Comme ces différens *writs* ne se retrouvent plus aujourd'hui, il y a tout lieu de croire qu'ils étaient faux, & fabriqués dans la vue de troubler mon repos, & de me mettre à contribution.

Le sieur *Saunders* fit semblant d'être touché des persécutions que j'éprouvais: le remède qu'il m'indiqua n'était pas à beaucoup près désintéressé; c'était de prendre un appartement dans sa maison. Par ce moyen ma personne devenait sacrée, & j'étais sûr de coucher dans mon lit. Voulant être tranquille à quelque prix que ce fût, j'acceptai cette singulière proposition, & pris en effet mon logement chez le sieur *Saunders*.

J'occupais le plus bel appartement de sa maison. J'y tenais table ouverte; je defrayais les prisonniers qui y étaient. J'ai même payé les dettes de plusieurs d'entr'eux qui m'ont dû leur liberté. (*) Ma dépense ordinaire était payée tous les soirs. Tel a été mon genre de vie pendant les six semaines que j'ai demeuré chez le sieur *Saunders*. Ce dernier vit encore; il est en ce moment prisonnier au *King's-Bench*. Il se rappelle parfaitement les circonstances de mon séjour chez lui: il les a racontées à plusieurs personnes dignes de foi, & notamment au sieur *Shannon*. **) Il était même sur le point d'at-

(*) Vitellini assure dans son journal, que ces prétendus prisonniers étaient des personnages apôtés, & que c'est le sieur *Saunders* qui a profité du prix de leur délivrance,

(**) Le sieur *Shannon*, chymiste, demeure

tester par écrit la vérité , lorsque le sieur Morande l'en a détourné par des raisons auxquelles des gens comme *Saunders* ne savent pas résister.

Je sens parfaitement que de pareils détails sont indifférens au public. Aussi les aurais-je passés sous silence , si le sieur Morande ne m'avait pas forcé de les mettre au jour , en composant à ce sujet une fable (*) aussi ridicule qu'in vraisemblable.

Ce ne fut pas sans peine que le sieur *Saunders* vit sortir de sa maison un pensionnaire de mon espèce. Je fus à peine installé dans la mienne qu'il vint m'arrêter encore une fois à la requête de la demoiselle *Fry* , mais en vertu d'un véritable writ. Elle avait réellement fait serment , le 24 Mai , que j'avais en ma possession une quantité de sequins , à elle appartenante , de la valeur de 200 livres sterling. Le sieur *Saunders* me conduisit chez lui , dans l'espérance , sans doute , que j'y fixerais de nouveau mon séjour ; mais ayant prévu ce qui m'arrivait , je m'étais assuré de deux cautions ; je les fis recevoir , & j'obtins ma liberté.

Ma cause devait être plaidée , le 27 Juin , devant Milord *Mansfield* , Grand Juge du *King's-Bench*. Je m'y rendis , dans l'espérance qu'elle serait décidée par ce vieillard vénérable , le plus ancien peut-être , & certainement le premier Magistrat de l'Europe.

Le sieur *Priddle* , (**) qui était alors mon Procureur , avait tenu conseil avec celui de la demoiselle.

(*) Il assure que j'étais logé chez *Saunders* à raison de 4 shellings par semaine , que je n'y faisais qu'un seul repas par jour , à raison de 18 sols , &c.

(**) Il était l'intime ami de *Saunders*. Lorsque je fus arrêté la première fois , le sieur *Priddle* étant venu dîner chez son ami , ce dernier me vanta ses talens & sa probité , & me détermina à le prendre pour Procureur. L'intimité de *Saunders* & de *Priddle* est une clef qui peut servir à expliquer la conduite que ce Procureur a tenue à mon égard.

Fry ; & il avait été décidé dans ce conciliabule , que l'affaire ne serait pas plaidée , mais qu'elle serait mise en arbitrage devant le sieur *Howarth* , Avocat. Le sieur *Dunning* , Avocat de la demoiselle *Fry* , & le sieur *Wallace* , que l'on avait choisi pour moi , furent instruits par les procureurs du rôle qu'ils avaient à jouer ; de sorte , qu'au lieu de plaider contradictoirement , les deux Avocats demandèrent de concert , que la cause fût mise en arbitrage par-devant le sieur *Howarth* ; ce qui fut prononcé en effet par Milord *Mansfield*.

Je demandai à mon procureur , pourquoi , sans me consulter , l'on me donnait pour juge un arbitre que je ne connaissais point. Il me répondit que telle était la forme : il ajouta , qu'il connoissait l'arbitre , & que j'étois en de très - bonnes mains.

Le sieur *Howarth* ayant accepté l'arbitrage , les parties , leurs procureurs , & les témoins furent ajournés devant lui au 4 Juillet suivant. Jusqu'à ce moment la conduite du sieur *Priddle* n'avait été qu'équivoque : il leva le masque alors. Mes amis & moi eûmes beau le supplier : il refusa de comparaître pour moi devant le sieur *Howarth* , & m'obligea de défendre moi-même ma cause. Ne sachant pas un mot d'Anglois , je fus obligé de plaider par l'organe de *Vitellini* , mon interprète. Or , comme *Vitellini* ne connoissait pas plus que moi les formes judiciaires , on peut juger de l'avantage qu'avait sur nous un adverfaire telle que la demoiselle *Fry* , conseillée par un Procureur tel que *Raynold*.

On m'oppose aujourd'hui le jugement rendu contre moi par le sieur *Howarth*. J'en appelle au tribunal de la Nation : je soutiens que ce jugement est manifestement injuste ; & c'est dans les pièces mêmes produites par le sieur *Morande* que je trouve les preuves de l'iniquité du sieur *Howarth*.

1°. La demoiselle Fry avait juré, (*) le 7 Fév. 1777, que je lui devais la somme de 190 liv. Sterling & au de-là, pour argent prêté, avancé, payé & déboursé par la déposante pour mon usage, & aussi pour des marchandises, en effet vendues & livrées par la déposante, également pour mon usage.

Telle était la première demande sur laquelle la Demoiselle Fry m'avait fait arrêter.

Le sieur Howarth était juge de la légitimité de cette demande. Je déniais la dette. Il fallait ou que la demoiselle Fry la prouvât, ou qu'elle succombât à cet égard aux dépens.

La demoiselle Fry ne prouvait pas la dette. Moi, j'établissais au contraire la preuve que la dette était fautive, & que la demoiselle Fry s'était parjurée.

Le sieur Howarth ne pouvait donc pas se dispenser de débouter à cet égard la demoiselle Fry de sa demande & de la condamner aux dépens, & aux dommages & intérêts résultans d'un emprisonnement vexatoire.

2°. Deux jours après, la demoiselle Fry avait juré (*) devant un juge à paix que j'étais magicien, & que la Comtesse de Cagliostro était forcière; & le juge à paix avait eu la complaisance ou l'imbécillité de donner, sur un pareil *affidavit*, un *warrant* contre ma femme & moi. J'étais appellant de ce *warrant* en la cour du *King's-Bench*, & cet appel était également renvoyé par-devant le sieur Howarth.

Ce dernier ne pouvait s'empêcher, à cet égard

(*) Voyez le Courier de l'Europe, page 337, colonne 2.

(*) Voyez le Courier de l'Europe, page 238. Le sieur Morande, en parlant de ce *warrant*, a substitué le terme *escroc* à celui de magicien.

de déclarer le *warrant*, & l'emprisonnement qui s'en était suivi, injurieux & vexatoire, & de condamner à cet égard la demoiselle Fry en tous les dépens, dommages & intérêts.

3^o. Enfin la demoiselle Fry avait juré, (*), „ que „ j'avais entre mes mains, ou que j'avais eu dernièrement en ma possession, plusieurs pièces de „ monnoie étrangère qu'on appelle *sequins*, appartenantes à la déposante, pour la valeur de 200 „ liv. sterling & au delà ; „ & sur cet *affidavit* elle avait pris un *writ*, en vertu duquel elle m'avait fait arrêter de nouveau.

Le sieur Howarth était également juge de ce dernier *writ*.

Quelque porté qu'il fût pour les intérêts de la demoiselle Fry, il ne put s'empêcher d'être frappé de l'in vraisemblance du fait qu'elle & son témoin *Broad* attestaient sous la religion du serment.

Il leur demanda en premier lieu, où ils avaient trouvé les *sequins* qu'ils disaient avoir mis entre mes mains.

Broad répondit qu'il les avait achetés chez un marchand dont il avait oublié le nom.

Le sieur *Howarth* lui observa qu'il fallait au moins 400 *sequins* pour valoir une somme de 200 liv. sterling, & qu'il n'était pas vraisemblable qu'un marchand en eût conservé une aussi grande quantité sans les mettre au creuset.

Broad répondit qu'en effet ce n'était pas le même marchand qui les lui avait tous fournis, mais qu'il avait été chez plus de quatre-vingts marchands pour compléter cette quantité.

Interpellé de déclarer le nom d'un seul de ces

(*) Voyez le *Courier de l'Europe*, page 240.

quatre-vingts marchands, il déclara que cela lui était impossible, parce qu'il avait oublié leur nom.

La demoiselle Fry prit alors la parole, & dit que les 400 sequins avaient été portés chez elle par un Juif dont elle ignorait le nom & la demeure.

La contradiction de la demoiselle Fry avec son témoin, le silence qu'elle avait gardé sur l'histoire des 400 sequins, lors du premier *writ* par elle pris, & lors du serment par elle fait devant le juge à paix, & plus que tout cela, l'absurdité du fait par elle attestée, démontraient trop évidemment le parjure pour que l'arbitre pût s'y méprendre : il réprimanda fortement la demoiselle Fry, & son témoin Broad.

La demoiselle Fry, confondue sur tous les points, prétendit que je devais lui rendre la boîte & le collier, dont elle avait fait présent à ma femme. Le sieur *Howarth* m'ayant fait demander ce que j'avais à dire sur cette nouvelle prétention, je répondis „ que je savais parfaitement que j'étais le „ maître de garder la boîte & le collier, soit parce „ qu'ils avaient été donnés à la Comtesse, soit „ parce que la demoiselle Fry me devait, pour „ argent prêté, le double & le triple de la valeur „ de ces deux objets ; mais que je ne voulais pas „ user du droit que j'avais de les retenir, & que „ je consentais à les lui rendre, ainsi que je lui „ avais toujours offert. (*) „ C'est ainsi que se termina la séance.

Le parti que le sieur *Howarth* devait prendre, dans une pareille circonstance, & celui que tout autre arbitre aurait pris à sa place, était de me

(*) Le sieur *Morande* convient, page 238, qu'en effet j'avais fait cette offre à la demoiselle Fry dès le premier jour du procès.

condamner, *de mon consentement & suivant mes offres*, à rendre la boëte & le collier, de débouter au surplus la demoiselle Fry de toutes ses demandes, & de la condamner à tous les dépens, & en mes dommages & intérêts soufferts ou à souffrir, sauf à moi, si bon me sembleroit, de la poursuivre comme parjure.

Que fait au contraire le sieur Howarth ? (*) Il affecte de ne prononcer, ni sur le *writ* du 7 Février, en vertu duquel j'avais été arrêté comme débiteur de 190 liv. sterling, pour argent prêté, ni sur le *warrant* du 9 Février, en vertu duquel ma femme & moi avions été arrêtés comme *magiciens*, ni enfin sur le *writ* du 24 Mai, en vertu duquel j'avais été arrêté comme rétentionnaire d'une quantité de sequins de la valeur de 200 liv. sterling. Il laisse de côté ces trois objets, qui formaient seuls la matière du procès soumis à sa décision, & il ne prononce que sur la restitution de la boëte & du collier, à laquelle j'avais consenti. Ce n'est pas tout; cet arbitre a la coupable affectation de ne pas faire mention dans sa sentence, du *consentement* que j'avais donné dans le cours du procès, & que j'avais réitéré, en sa présence, de rendre la boëte & le collier dont il s'agissait : il ordonne purement & simplement que je restituerai le collier & la boëte, & me condamne en tous les dépens envers la demoiselle Fry.

Je veux bien, par égard pour la mémoire du sieur Howarth, m'interdire toute espèce de réflexion sur les motifs qui ont pu le déterminer à rendre une pareille sentence. J'aurais même couvert cette aventure du voile le plus épais, si le sieur Morande ne m'avait pas mis, par un panegyrique déplacé, dans

(*) Voyez le Courier de l'Europe, pages 249 & 250.

la nécessité de démontrer à la nation l'injustice du jugement arbitral rendu par le sieur Howarth.

Ce dernier ne donna pas sa sentence aussitôt qu'il l'aurait pu. Les grandes vacances survinrent ; & je n'appris qu'au mois de Novembre suivant la manière étrange dont il avait décidé l'affaire soumise à sa décision.

En attendant la publication de ce jugement, l'obligation que mes cautions avaient contractée subsistait toujours. Une d'entr'elles, le sieur *Badioli*, se repentit de l'engagement qu'il avait pris : il vint chez moi le 9 Août me proposer une partie de promenade. J'accepte sans défiance : la voiture s'arrête devant une édifice que je ne connoissais pas ; c'était la prison du *King's Bench*. Le sieur *Badioli* descend ; je descends aussi : une porte s'ouvre : j'entre le premier : la porte se referme sur moi ; & l'on m'annonce, que je suis prisonnier, & que mes cautions sont déchargées (*).

Il y avait tout au plus un mois que j'étais en prison au *King's Bench*, lorsque le hasard me procura la connoissance du sieur O'Reilly. Le récit que je lui fis de mes malheurs le toucha vivement, & il me promit de mettre tout en usage pour me procurer ma liberté ; & il me tint parole. Ce fut à lui que je dus la connoissance de M. *Sheridan*, jeune Avocat du premier mérite, qui voulut bien se charger de mes intérêts. Pour forcer mes adversaires à accepter de nouvelles cautions, il fallait que j'attendisse la fin des vacances. M. *Sheridan* résolut d'abrèger le temps de ma captivité : il fut trouver Milord *Mansfield*, lui exposer les persécu-

(*) Les cautions du corps sont déchargées de toutes sortes d'obligations en représentant le défendant à la justice, ou en le constituant prisonnier.

tions auxquelles j'avais été en butte ; & ce vénérable magistrat ne dédaigna pas d'employer sa médiation pour obliger le Procureur de la demoiselle Fry à recevoir les cautions que j'offrais.

Mes nouvelles cautions étant reçues , je me disposai à sortir du *King's-Bench* ; lorsque le Sieur *Drusp*, Maréchal de la prison , me notifia un écrou pour 30 liv. sterling, à la requête du Sieur *Aylett*, Procureur. Dans cet écrou j'étais désigné sous plusieurs noms , & notamment sous celui de *Balsamo*. J'appris alors que le Sieur *Aylett*, que je n'avais jamais vu , & qui selon toute apparence ne m'avait jamais vu non plus , avait juré que je lui devais 10 liv. sterling & au-delà : il avait formé contre moi une demande en paiement de 30 liv. sterling pour de prétendus frais , qu'il disait lui être dus.

N'entendant rien à cette nouvelle intrigue , mais désirant de jouir de ma liberté , je demandai au Maréchal ce que je devais faire. Il me répondit qu'il prendrait sur lui de me laisser sortir , si je déposais entre ses mains la somme de 30 liv. sterling ; je lui répliquai que le lendemain je lui enverrais la somme , & le priai en attendant de garder en nantissement pour environ 50 liv. sterling d'argenterie. C'est ainsi que je sortis du *King's-Bench* , après six ou sept semaines de captivité.

Le lendemain j'envoyai les 30 liv. sterling pour dégager mon argenterie ; mais il n'était plus temps : le Maréchal du *King's-Bench* déclara que le Sieur *Aylett* s'en était emparé. Le Sieur *Aylett* dénia le fait ; & il me fut impossible de savoir ce que mon argenterie était devenue.

Je ne dois pas oublier une anecdote qui m'arriva pendant le temps de mon séjour au *King's-Bench*. Les fenêtres de mon appartement donnoient

sur les dehors de la prison. Un jour que je m'amufais à regarder les passans, j'apperçus Scott, qui voyageait avec la Demoiselle *Fry* dans un cabriolet découvert : ils me reconnurent, & s'arrêtèrent quelque temps à me considérer. Tout à coup Scott tire de sa poche la boîte d'or qu'il m'avait volé, & dont la forme était très-reconnaissable ; il l'élève en l'air, la tourne & la retourne entre ses doigts, & me la montre avec un rire moqueur. Les Sieurs O'Reilly, Bristol, Sheridan, & Vitellini, témoins de cette bravade, descendirent le plus vite qu'ils purent pour faire arrêter mon voleur ; mais il fit prendre le galop à son cheval, & il leur fut impossible de l'atteindre.

Enfin le temps des vacances étant expiré, le Sieur Howarth me fit notifier la sentence qu'il avait rendu contre moi. L'indignation qu'excita dans mon ame cette injustice atroce, me rendit injuste moi-même : j'attribuai à toute la Nation la faute de quelques individus ; & je résolus de fuir pour jamais un pays où l'on méconnaissait ainsi les droits de la justice, de la reconnaissance, & de l'hospitalité.

En vain mes amis me pressèrent-ils d'interjeter appel du jugement inique de M. Howarth, de faire un procès en *parjure* au Procureur Aylett, un autre en *escroquerie* au Maréchal de *King's-Bench* ; & de faire punir comme ils le méritoient la Demoiselle *Fry*, *Scott*, *Raynold*, & le faux témoin *Broad*. Je ne voulus rien entendre : j'abandonnai toutes mes prétentions, trop heureux qu'on voulut bien me laisser partir. Je payais aveuglement tout ce qu'on me demanda, & je partis enfin ; n'emportant avec moi que cinquante guinées & quelques bijoux, seuls débris de la fortune que j'avais apportée en Angleterre quelques mois auparavant.

La boîte & le manuscrit que Scott m'avaient vo-

lés, étaient de toutes mes pertes celles que je regrettais le plus. Je laissai au Sieur O'Reilly une procuration apparente à l'effet de le poursuivre jusqu'à condamnation définitive, & une seconde procuration secrète pour tâcher de ravoïr la boîte & le manuscrit à quelque prix que ce fut.

Mes cinquante guinées me conduisirent jusqu'à Bruxelles, où la Providence m'attendait pour relever l'édifice de ma fortune. De-là je recommençai à parcourir l'Europe, changeant souvent de nom, mais me montrant par-tout sous les dehors d'un voyageur opulent : je repris définitivement celui de *Cagliostro*, que j'ai porté successivement en Courlande, en Russie, en Pologne, & en France.

J'avais entièrement perdu de vue l'affaire que j'avais à Londres, lorsque je reçus à Strasbourg une lettre du Sr. O'Reilly. Il me marquait que Scott était en prison; que les preuves du vol étant complètes, il serait nécessairement pendu si l'affaire était jugée : que dans ces circonstances il lui avait offert la liberté, avec cinq cents guinées, pour obtenir de lui la restitution de la boîte & du manuscrit; mais que Scott lui avait déclaré, que quelque chose qui pût arriver, il ne rendrait ni l'un ni l'autre. Le sieur O'Reilly me marquait dans cette lettre, que la plus grande partie de mes persécuteurs avait fini misérablement, & finissait par me demander mes dernières volontés relativement à Scott. Je lui répondis à cet égard, que je ne voulais pas être la cause de la mort d'un homme & que je desirais que l'affaire se terminât à l'amiable.

Le Sr. O'Reilly fit en conséquence un arrangement avec Scott, par lequel je me désistais de l'accusation intentée contre lui, & consentais à son élargissement. Scott, de son côté, renonçait à toute

espèce de réparation & de dédommagement : il paya les dépens, & tout fut terminé.

Transiger ainsi sur une accusation capitale, n'annonçait pas dans l'accusé une confiance bien grande dans son innocence; & si le Sr. Morande, qui envenime tout ce qui passe par ses mains, prétend trouver dans cet acte la preuve d'une accusation calomnieuse plutôt que celle d'un pardon généreux, je me flatte qu'il fera seul de son avis.

Quoi qu'il en soit, après avoir exercé pendant quatre ans la médecine en France avec un succès qui, j'ose le dire, n'a jamais eu d'exemple, fatigué par les criailleries éternelles des médecins, je leur abandonnai le champ de bataille.

Concentré à Paris dans le cercle étroit d'une société choisie, j'avais enfin trouvé dans le sein de la retraite & de l'amitié le calme & le bonheur. Je me flattais de vivre & de mourir ignoré; lorsque la plus étrange & la plus cruelle des aventures fixant plus que jamais sur moi les regards de l'Europe, m'a fait souvenir que j'étais voué par mon étoile à l'infortune & à la célébrité.

Opprimé par l'autorité, entaché par la loi, flétri dans l'opinion, il a bien fallu que j'élevasse la voix pour ma défense : mais ce ne fut qu'à regret, & après avoir long-temps résisté aux instances de mon défenseur, que je consentis à laisser insérer dans mon mémoire quelques-unes des aventures singulières dont ma vie a été semée.

Quelque insuffisant, quelque imparfait que pût être un récit de cette nature, il appella sur moi l'intérêt général : on me plaignit, on pleura sur mon sort, on détesta mes persécuteurs. Leur haine, réfrénée un instant par le premier tribunal de la nation, n'en devint que plus envenimée. On fait tout le mal qu'ils m'ont fait. Que Dieu le leur par-

donne ainsi que moi ! Mais en me calomniant, en dénaturant mes actions les plus simples, en sou-doyant, pour tromper le public, des écrivains périodiques dont j'ai dédaigné d'acheter le suffrage, ils m'ont mis dans la nécessité de désabuser des lecteurs honnêtes, & de publier de mon vivant quelques anecdotes que j'aurais désiré ne rendre publiques qu'après ma mort.

SECOND VOYAGE À LONDRES.

LES aventures qui me sont arrivées depuis mon départ de France, n'ont rien en elles-mêmes de bien intéressant ; mais la lecture en est indispensable pour tous ceux qui desirent connaître les ressorts qui font mouvoir la plume du Sr. Morande.

Je suis arrivé à Douvres le 18 Juin dernier. Des gens bien intentionnés avaient prévenu les commis de la Douane de mon arrivée, & de la nature des effets que j'emportais avec moi : mes malles sont vidées en un instant ; chacun des objets qu'elles contenaient est déplié, & visité avec l'exactitude la plus minutieuse. On trouve enfin mon écrin, que je n'avais pas cru devoir dérober à leurs recherches : un cri de joie se fait entendre ; la brigade s'amoncèle pour en admirer les beautés ; & l'écrin passe de mains en mains. Un commis moins curieux que ses camarades remet dans les malles tous les effets qu'on en avait retirés, à l'exception des diamans qui faisaient l'objet de leur admiration. Trouvant la distraction un peu forte, je pris la liberté de les leur redemander : on me répondit gravement, que mes diamans & mes bijoux étaient confisqués au profit de la Grande-Bretagne. Je retournai tristement à mon auberge. « Voilà donc, » me disais-je en moi-même, « la » manière

» manière dont la Grande-Bretagne accueillit ceux
 » qui se réfugient dans son sein ! Mes diamans
 » sont tombés de Carybde en Scylla. Je m'estimais
 » heureux d'en avoir sauvé la plus grande partie :
 » autant eût-il valu laisser le tout à la Bastille. »
 Ces réflexions n'étaient pas consolantes : je me
 résignai cependant, & m'endormis du sommeil le
 plus profond.

J'ignore ce qui se passa pendant la nuit ; mais le
 lendemain matin , lorsque je retournai à la douane ,
 je trouvai le plus grand changement dans les
 esprits & sur les visages : on me parla du ton le
 plus respectueux : on me fit un million d'excuses,
 & l'on me rendit mon écrin. Plus frappé de cet
 accueil qu'étonné de celui de la veille , je remerciai
 la Providence , & partis pour Londres.

S W I N T O N .

UN de mes amis , qui avait eu des relations
 avec le Sr. Swinton , mais qui ne le connaissait que
 très-imparfaitement , m'adressa à lui comme à un
 homme honnête , & qui , parlant également bien le
 Français & l'Anglais , pouvait m'être à Londres de
 quelque utilité.

J'avais besoin d'une maison située dans un quar-
 tier bien aéré : il m'indiqua *Sloane-street* , & me
 détermina à louer la maison voisine de la sienne.
 Pour la meubler , il me fallait différens ouvriers :
 ce fut le Sr. Swinton qui les choisit. L'ameuble-
 ment étant achevé , l'on me présenta des memoires
 dans lesquels chaque article était porté au double de
 sa valeur. Je voulus faire quelques représentations :
 on me menaça de la justice : je payai ; & ce qu'il
 y a de remarquable , c'est que de tous les ouvriers
 que j'ai employés , il n'en est pas un seul qui , après

avoir été payé, ne soit allé, en sortant de chez moi, faire ses remerciemens à M. Swinton.

Mon mémoire contre les Srs. Chenon & Launay parut à Paris peu de temps après mon arrivée à Londres. De trente exemplaires qui me furent envoyés par la poste, il ne m'en parvint qu'un seul : c'en fut assez pour me donner le moyen de le faire réimprimer en Anglais & en Français. Ce mémoire a fait sur tous les esprits une impression qui subsiste encore, & qui subsistera toujours quelque chose qui puisse arriver, parce que la vérité a un caractère indélébile.

Quelque temps après la publication de mon mémoire, il parut une traduction d'une de mes lettres, dans laquelle j'avais épanché mon cœur, & nommé celui de mes ennemis, dont j'avais le plus lieu de me plaindre.

A peine cette lettre eut-elle paru, que j'aperçus dans le sieur Swinton un redoublement d'affinités & de careffes. Il voulut absolument me faire connaître les environs de Londres : c'était, disait-il, un coup d'œil superbe que l'hôpital de Greenwich & les chantiers de construction : une promenade en bateau sur la Tamise était une partie de plaisir délicieuse, & dont je ne pouvais pas me former une idée. Je suis naturellement sédentaire & penseur : mes réflexions & mon expérience me déterminèrent à refuser la partie. J'étais enveloppé d'ennemis : tout était à craindre pour moi. J'avais entendu conter l'histoire d'un certain Chevalier de Belleport & d'une certaine Dame Drogard.

Le sieur Swinton avait fondé sur moi les plus grandes espérances : il me pressait de donner des audiences publiques comme à Strasbourg. J'y étais assez porté ; mais il voulait lever une boutique de drogueries, & être lui-même mon apothicaire ;

Cette offre ne me plaisait nullement. S'apercevant que de jour en jour je me refroidissais sur lui, il crut devoir parler clairement : en conséquence il me fit écrire par l'une de ses filles le billet que voici :

„ Je fais que vous avez fait gagner de l'argent à
 „ beaucoup de monde ; j'ai une famille nombreuse ;
 „ il faut que nous *mangions*. Si vous me faites
 „ gagner de l'argent, je serai votre ami, & le
 „ *Courier de l'Europe* (*) fera votre éloge ;
 „ sinon „

N'ayant pas conservé ce billet, je ne puis pas assurer que ce soient précisément les mêmes expressions ; mais ce que je puis assurer, c'est que les expressions qu'il contenait étaient absolument équivalentes.

Cette manière honnête de me mettre le pistolet sous la gorge, ne me parut pas propre à détruire les impressions que l'on m'avait données sur le compte du sieur Swinton. Je cessai absolument de mettre les pieds chez lui ; & lorsqu'il venait chez moi, je ne le recevais pas, ou je le recevais si froidement que j'espérais d'un jour à l'autre le voir prendre son parti, ce qu'il fit en effet.

M O R A N D E.

Le sieur Swinton était l'intime ami, & l'associé du sieur Morande : il m'avait souvent parlé de l'avantage qu'il y aurait pour moi à le mettre dans mon parti, & m'en avait indiqué très-clairement le moyen. Je n'avais pas jugé à propos d'en faire usage. Le sieur Morande attribuant mon insouciance à la maladresse du négociateur, avait voulu lui-

(*) Le sieur Swinton est co-propriétaire du *Courier de l'Europe*.

même sonder le terrain. En conséquence il était venu chez le sieur Swinton un jour que j'y étais : sa figure ne m'avait pas prévenu en sa faveur : j'avais trouvé ses questions déplacées, son ton indécent, & ses menaces ridicules ; & je le lui avais dit avec franchise, en lui déclarant que je m'embarraissais fort peu de ce qu'il pouvait écrire sur mon compte.

N'ayant plus rien à espérer de moi, le sieur Morande avait commencé à m'attaquer, mais avec honnêteté, avec modération, avec tout l'extérieur de l'impartialité.

Les choses en étaient là lorsque je reçus la nouvelle, que Sa Majesté Très-Chrétienne me permettait de revenir en France. M. Barthelemy, Chargé d'affaires de cette Cour, m'ayant indiqué un rendez-vous pour recevoir la confirmation de cette nouvelle, je m'y rendis avec deux de mes amis qui ce jour-là ne voulurent pas me quitter. Lord George Gordon, l'un d'eux, ne fut pas reçu par M. Barthelemy avec les égards dus à sa naissance. On prétend qu'il s'en est vengé par un pamphlet mis dans les papiers Anglais ; je l'ignore : ce qu'il y a de certain, c'est qu'ayant vu que l'histoire de mon entrevue avec M. Barthelemy avait été racontée d'une manière très-inexacte dans le *Courier de l'Europe*, je fis insérer dans le *Public Advertiser*, N^o. 16306, la note suivante en Français :

» Le *Courier de l'Europe* ayant donné une fautive exposition de ce qui s'est passé lors de l'entrevue du Comte de Cagliostro avec le Ministre de France, M. Barthelemy ; le Comte se croit obligé d'éclairer la nation sur des faits qui, lorsqu'il y est question de lui, sont presque toujours ou déguisés ou méchamment interprétés par ses détracteurs. Le nombre en est grand ; mais il a choisi pour retraite le

pays de la justice & de la vérité : il n'y craint rien des efforts que pourrait faire contre lui cet essain de perturbateurs d'un repos qu'il est venu chercher, sûr de le trouver chez une nation qui connaît tous les droits de l'hospitalité qu'elle veut bien lui accorder. Voici donc l'affaire telle qu'elle s'est passée.

„ Le 20 Août 1786 , M. d'Arragon , Secrétaire de l'Ambassadeur , se présenta chez M. le Comte de Cagliostro pour lui signifier , de la part de M. Barthelemy , que Sa Majesté Très-Chrétienne lui permettait de retourner librement en France.

„ Le Comte demanda si M. Barthelemy avait reçu les ordres du Roi. La réponse du Secrétaire fut , que , si le Comte se donnait la peine de passer à l'hôtel de France , entre onze heures & midi le lendemain , M. Barthelemy lui donnerait les éclaircissemens qu'il demandait.

„ En conséquence , le 21 , à l'heure dite , M. de Cagliostro , toujours plein de respect pour les ordres de Sa Majesté , se rendit chez M. Barthelemy , accompagné de Lord G. Gordon & de M. Bergeret de Frouville. L'on fit passer le Comte dans une grande salle dont on refusa l'entrée à ses amis ; mais le zèle de Lord Gordon & de M. Bergeret leur fit surmonter cet obstacle : ils ne voulurent pas le quitter ; & quoique M. Barthelemy parut désirer de l'entretenir en particulier , Lord George Gordon persista à être présent à la conversation que voici :

„ M. *Barthelemy*. — M. le Comte , j'ai des ordres pour vous donner la liberté de retourner en France.

„ *Le Comte*. — Je me suis rendu ici avec plaisir pour y recevoir les ordres de Sa Majesté.

„ M. Barthelemy tira alors de sa poche non pas un ordre du Roi , comme le Comte avait lieu de

l'attendre, mais une simple lettre du Baron de Breteuil, à quoi le Comte répondit :

„ Est-il possible de reconnaître un ordre pareil ? Pour entrer à la Bastille, pour en sortir & pour m'éloigner de Paris, n'ai-je pas reçu une lettre de cachet signée du Roi lui-même ? Une simple lettre de M. de Breteuil, peut-elle suffire pour révoquer les ordres positifs de Sa Majesté ? Je vous le dis, Monsieur, je ne connais ni M. de Breteuil ni ses ordres : il n'y a que Sa Majesté que je reconnaisse pour Souverain des Français. Je vous parle avec ma franchise ordinaire ; je ne suis pas venu chez vous comme Ministre, mais comme un Français dont tout le monde dit grand bien ; & je vous prie de me remettre la lettre de M. de Breteuil, ou du moins une copie.

„ *M. Barthelemy.* — Monsieur le Comte, cela m'est impossible. Je comprends, je sens tout ce que vous me dites ; j'ai exécuté mes ordres, & ne puis entrer dans aucun détail.

„ Quoique M. Barthelemy parût mécontent que Lord George Gordon fût présent à cette conversation, le Comte avouera toujours hautement que le chargé d'affaires s'est emporté de la manière la plus honnête.

„ Tel est le véritable exposé de ce qui s'est passé entre le Comte & le Ministre de France, en présence de Lord George Gordon & M. Bergeret de Frouville, officier de cavalerie au service de France.,,

Il n'y avait certainement rien de raisonnable dans ce que j'avais dit à M. Barthelemy. Je ne pouvais pas prudemment m'embarquer pour la France, sans avoir entre les mains une lettre de cachet révocative de la première. Qu'aurai-je pu répondre au Gouverneur de Boulogne ou de Calais, s'il m'avait demandé de quel droit je revenais en

France après la défense qui m'avait été faite d'y retourner sous peine de désobéissance ? N'aurait-il pas été de son devoir, ou de me faire rembarquer, ou de me retenir dans quelque château fort, jusqu'à ce qu'il plût à M. le Baron de Breteuil de confirmer la nouvelle sur la foi de laquelle j'aurais quitté l'Angleterre.

Il y a donc tout lieu de croire que c'est par oubli que M. le Baron de Breteuil n'a pas joint à sa lettre une lettre-de-cachet revocative de celle qui m'avait exilé ; & cela est d'autant plus vraisemblable, que M. Barthelemy est venu lui-même chez moi, un mois après cette scène, m'apporter une lettre-de-cachet en forme qui me permet de revenir en France, & d'y rester *jusqu'au jugement de mon procès contre les sieurs Chienon & Launay.*

Cette faveur de sa Majesté Très-Chrétienne était d'autant plus précieuse à mes yeux, qu'elle était émanée de son propre mouvement, ne l'ayant sollicitée directement ni indirectement. Que le Monarque vertueux & bien-intentionné qui règne sur les Français reçoive ici les témoignages de ma respectueuse reconnoissance pour un bienfait que je considère comme l'avantcoureur de la justice que je sollicite. Ma confiance en sa parole royale est sans bornes ; mais je supplie Sa Majesté de trouver bon que je n'use pas de la faculté qu'Elle veut bien m'accorder. Quiconque a gémi innocemment pendant neuf mois à la Bastille, & qui, déchargé d'accusation par un arrêt unanime, n'a eu pour tout dédommagement qu'une lettre d'exil, a droit de tout redouter, & de ne voir que des pièges autour de lui. L'intention du Roi est pure sans doute ; mais la manière dont on a rédigé la lettre de rappel, a droit de m'alarmer. Le terme que l'on met à mon séjour en France, est un terme incertain ; mon pro-

cès peut être jugé d'un jour à l'autre ; & le lendemain du jugement on ferait libre de m'arrêter , sans que ma lettre de rappel pût alors me servir de sauvegarde.

Je veux épargner à mes ennemis de nouvelles atrocités , & à l'Europe un nouveau scandale : je n'irai point en France. J'abandonne aveuglement mes intérêts aux défenseurs que j'ai choisis , & leur laisse le soin de faire juger une cause trop juste pour avoir besoin d'être sollicitée.

Mais reprenons l'ordre des faits. J'ai dit que les premières attaques du sieur Morande avaient l'extérieur de l'honnêteté & de la modération. Ce ton , fait pour séduire les âmes honnêtes , pouvait s'il avait été soutenu , donner au sieur Morande un grand nombre de partisans : les étrangers sur-tout pouvaient croire que son but était seulement , ainsi qu'il l'annonçait de faire connaître au Public le lieu de sa naissance , & ses véritables aventures. Je prévis que la carrière dans laquelle il entrait , l'entraînerait fort loin. En attendant que ma réponse parût , il était important que tout le monde pût connaître ses motifs , & les ressorts qui le faisaient mouvoir : il eût été mal-à-propos à moi de le dire , avant de pouvoir le prouver ; cela n'aurait servi qu'à rendre le sieur Morande plus circonspect. Il fallait donc trouver un biais à l'aide duquel je puisse l'engager adroitement à se démasquer lui-même , & à se montrer au Public dans toute sa laideur.

J'avais parlé en société d'une expérience connue de tous les chymistes ; qui consiste à accoutumer insensiblement un animal à une nourriture empoisonnée , & à rendre par ce moyen sa propre chair un poison des plus subtils. Le sieur Morande avait plaisanté assez lourdement à ce sujet : cette plaisanterie déplacée fut le prétexte dont je me servis

pour aller à mon but. Je fis insérer dans le *Public* *advertiser* le paragraphe suivant.

LETTRE du Comte de CAGLIOSTRO au sieur MORANDE, Rédacteur du Courier de l'Euope, du 3 Septembre 1786.

„ JE ne connais pas assez, Monsieur, les fineses
 „ de la langue Française pour vous faire tous les
 „ complimens que méritent les excellentes plaifan-
 „ teries contenues dans les N.º 16, 17, & 18 du
 „ Courier de l'Europe : mais comme tous ceux
 „ qui m'en ont parlé, m'ont assuré qu'elles réunif-
 „ faient la grace à la finesse, & la décence du ton
 „ à l'élegance du stile, j'ai jugé que vous étiez
 „ un homme de bonne compagnie ; & à ce titre j'ai
 „ conçu le plus vif desir de faire connoissance avec
 „ vous. Cependant, comme les méchans s'étaient
 „ permis de débiter sur votre compte de très-*vilaines*
 „ *histoires*, j'ai cru devoir les éclaircir avant de me
 „ livrer tout-à-fait à l'inclination que je ressens pour
 „ vous. J'ai vu avec bien de la satisfaction que tout
 „ ce que l'on avait dit à votre sujet était pure mé-
 „ difance ; que vous n'étiez pas du nombre de ces
 „ calomnieurs périodiques qui vendent leur plume
 „ au plus offrant, & font payer jusqu'à leur silence ;
 „ & qu'enfin les propositions secrettes que vous
 „ m'aviez fait faire par votre digne ami M. Swinton,
 „ m'avaient effarouché mal-à-propos, étant tout
 „ aussi naturel de demander de l'or à un adepte
 „ que de puiser de l'eau dans la Tamise.

„ De toutes les *bonnes histoires* que vous faites
 „ sur mon compte, la meilleure sans contredit
 „ est celle du cochon engraisé d'arsenic qui em-
 „ poisonna les lions, les tigres, & les léopards
 „ des forêts de Medine. Je vais, Monsieur le

„ railleur, vous mettre à portée de plaifanter en con-
 „ noiffance de caufe. En fait de physique & de
 „ chymie, les raifonnemens prouvent peu de chofe,
 „ le perfiffage ne prouve rien; l'expérience eft tout.
 „ Permettez-moi donc de vous propofer une petite
 „ expérience dont l'évènement divertira le Public,
 „ foit à vos dépens, foit aux miens. Je vous in-
 „ vite à déjeûner pour le 9 Novembre prochain, à
 „ 9 heures du matin; vous fournirez le vin & tous
 „ les accelfoires: moi, je fournirai feulemment un
 „ plat de ma façon; ce fera un petit cochon de
 „ lait, engraiſſé felon ma méthode. Deux heures
 „ avant le déjeûner, je vous le préfenterai en vie,
 „ bien gras & bien portant. Vous vous chargerez
 „ de le faire tuer, & de le faire apprêter; & je
 „ ne m'en approcherai plus jufqu'au moment où
 „ on le fervira fur table. Vous le couperez vous-
 „ même en quatre parties; vous choifirez celle
 „ qui flattera le plus vôtre appétit; & vous me
 „ fervirez celle que vous jugerez à-propos. Le len-
 „ demain de ce déjeûner il fera arrivé de quatre
 „ chofes l'une: ou nous ferons morts tous les deux,
 „ ou nous ne ferons morts ni l'un ni l'autre; ou
 „ je ferai mort, & vous le ne ferez pas; ou vous
 „ ferez mort, & je ne le ferai pas. Sur ces quatre
 „ chances, je vous en donne trois; & je parie
 „ 5000 guinées que le lendemain du déjeûner vous
 „ ferez mort, & que je me porterai bien. Vous
 „ conviendrez que l'on ne faurait être plus beau
 „ joueur, & qu'il faut néceffairement ou que vous
 „ acceptiez le pari, ou que vous conveniez que
 „ vous êtes un ignorant, & que vous avez *sotte-
 „ ment* & *platement* plaifanté fur un fait qui n'était pas
 „ de votre compétence.
 „ Si vous acceptez le pari, je dépoſe inconti-
 „ nent les 5000 guinées chez le banquier qu'il vous

„ plaira choisir. Vous voudrez bien en faire autant
 „ dans la quinzaine ; pendant lequel temps il vous
 „ sera loisible de mettre vos croupiers & vos sou-
 „ teneurs à contribution.

„ Quelque parti que vous preniez , je me flatte
 „ que vous voudrez bien insérer ma lettre dans
 „ votre premier numéro , & l'ajouter par *post-*
 „ *scriptum* à la critique charmante , quoiqu'un peu
 „ tardive dont vous voulez bien honorer mon
 „ mémoire.

„ Je suis, Monsieur, avec les sentimens qu'éprou-
 „ vent universellement tous ceux qui ont le bon-
 „ heur d'avoir des relations avec vous.

„ Votre , &c.

Je m'attendais bien qu'un pari aussi bizarre dé-
 concerterait un peu le sieur Morande ; mais je n'espé-
 rais pas un succès aussi complet. On ne saurait
 se faire une idée de la fureur imbécille dans laquelle
 il entra à la lecture de ma lettre. La réponse qu'il
 me fit, & qu'on peut lire dans le N^o. 19, du Cou-
 rier de l'Europe, est véritablement d'un homme qui a
 perdu la raison ; il ne se contente pas de m'adresser
 toutes les injures que son imagination lui fournit ; il
 attaque jusqu'à mon défenseur, (*) & soutient qu'en
 me prêtant sa plume, il s'est rendu *le complice de*
l'empoisonnement d'un homme,

Il n'a pas même l'esprit de voir que le pari qu'on
 lui proposait n'était autre chose qu'une manière in-

(*) Le sieur Morande a employé tour à tour, à son
 égard, la louange & le blâme, la flatterie & les menaces.
 J'ignore quel peut avoir été le dessein du sieur Morande :
 tout ce dont je puis l'assurer, c'est que la réputation de
 mon défenseur est aussi indépendante de son suffrage que
 de ses injures ; & qu'il ne se laissera ni séduire par la
 flatterie, ni intimider par les menaces.

directe de lui reprocher son ignorance & sa présomption : il croit le pari sérieux , & l'accepte à condition qu'il aura la faculté de faire remplir , par un *animal carnivore* , le rôle que je lui destinais.

Je crus devoir profiter de l'avantage que la gaucherie du sieur Morande venait de me donner sur mes ennemis. Je lui écrivis par la même voie la lettre suivante , pour constater sa balourdise , & en même temps pour annoncer au Public le moment où je publierois ma réponse.

*SECONDE LETTRE du Comte de CAGLIOSTRO
au Rédacteur , en date du 6 Septembre 1786.*

*Imprimée dans le Public Advertiser le Samedi 9 du
même mois.*

„Recevez, Monsieur, mes remerciemens d'avoir
„ bien voulu insérer ma lettre dans le Courier
„ d'aujourd'hui. Votre réponse est fine , honnête
„ & modérée; elle mérite une réplique: je me hâte
„ de vous l'envoyer pour qu'elle puisse paraître dans
„ votre prochain numéro.

„ La connaissance de l'art de conserver est essen-
„ tiellement liée avec celle de l'art de détruire. Les
„ remèdes & les poisons, dans les mains d'*un ami*
„ *des hommes*, peuvent également servir au bonheur
„ du genre humain; les premiers, en conservant les
„ êtres utiles; les derniers, en détruisant les êtres
„ malfaisans. Tel est l'usage que j'ai toujours fait
„ des uns & des autres; & il ne tenait qu'à vous,
„ Monsieur, que mon *nourrison* de Londres ne fût
„ autant & plus utile à l'Europe que celui de Medine
„ né l'a été jadis à l'Arabie. J'en avais, je vous
„ l'avoue, le plus vif desir. Vous aviez eu la bonté
„ de me faire connaître quel est le genre d'appât
„ le plus propre à vous attirer. Je m'en étois servi.

„ Le pari de 5000 guinées étoit justement l'amorce
 „ à l'aide de laquelle j'espérais vous prendre dans
 „ mes filets. La prudence extrême dont vous avez
 „ donné des preuves dans plus d'une recontre, ne
 „ vous a pas permis de mordre à l'hameçon : mais,
 „ comme les 5000 guinées vous tiennent fortement
 „ au cœur, vous acceptez le pari à une condition
 „ qui en détruit tout l'intérêt, & à laquelle je ne
 „ dois pas souscrire. Il m'importe peu de gagner
 „ 5000 guinées mais il importe beaucoup à la so-
 „ ciété d'être délivrée d'un fleau périodique. Vous
 „ refusez le déjeuner auquel je vous invite, & vous
 „ me proposez de faire remplir votre place par un
 „ animal carnivore. Ce n'est pas là mon compte ;
 „ un semblable convive ne vous représenterait que
 „ très-imparfaitement. Où trouveriez-vous un *ani-*
 „ *mal carnivore*, qui fût parmi les animaux de son
 „ espèce ce que vous êtes parmi les hommes ? D'ail-
 „ leurs, les volontés sont libres. Ce n'est pas votre
 „ représentant ; c'est vous que je veux traiter. L'usage
 „ de combattre par champions est passé de mode
 „ depuis long-temps ; mais quand bien même on
 „ vous rendroit le service de le remettre en vigueur,
 „ l'honneur me défendrait de lutter contre le cham-
 „ pion que vous m'offrez. Un champion ne doit
 „ point être traîné dans l'arène : il doit s'y mon-
 „ trer de bonne grace ; & vous conviendrez pour
 „ peu que vous supposiez de raison aux animaux,
 „ qu'il ne s'en trouvera pas un seul, soit carnivore,
 „ soit herbivore, qui consente à devenir le vôtre.
 „ Cessez donc de me faire des propositions aux-
 „ quelles je ne puis pas entendre : votre accepta-
 „ tion conditionnelle est un véritable refus, & mon
 „ dilemme subsiste.

„ Au surplus je vois avec une véritable satisfac-
 „ tion que c'est vous, Monsieur, qui êtes chargé

» de défendre les sieurs Chenon & Launay. Il ne
 » manquait à une pareille cause , & à de pareils
 » cliens , qu'une pareille défense & un pareil dé-
 » fenseur.

» Continuez , Monsieur ; rendez-vous plus digne
 » que jamais de l'estime & des applaudissemens du
 » public. Je n'interromprai point votre éloquente
 » plaidoyerie : quand vous aurez rempli l'honorable
 » carrière dans laquelle vous êtes entré , je verrai
 » quel parti je dois prendre.

„ Je suis , &c. “

Cette lettre a achevé de faire oublier au sieur Morande le rôle de sang-froid & d'impartialité qu'il s'était proposé de jouer en m'attaquant. Dès ce moment, il a pris, pour ne le plus quitter, le ton grossièrement injurieux, d'après lequel tout lecteur judicieux a pu prononcer d'avance sur le personnel de l'auteur, & sur la nature de l'ouvrage.

(*) Le sieur Morande n'a pas seulement été enrôlé par mes ennemis à titre d'écrivain diffamateur ; c'est encore lui qui a été chargé du soin de trouver des témoins , & de fabriquer des preuves. Le malheureux sans argent , sans credit , obéré de dettes , entouré d'arrêteurs , n'osait quitter sa maison que le dimanche : on l'a vu tout à coup payer ses dettes , acheter argent comptant des habits & des meubles , montrer avec ostentation un porte-feuille rempli de billets de banque , en un mot afficher une infâme

(*) Il n'est pas un seul mot dans le Courier de l'Europe, qui ne tende à élever des nuages sur ma probité , & sur ma fortune ; & cela dans la vue de faire croire au Public, que mes réclamations sur le vol qui m'a été fait pendant mon séjour à la Bastille sont chimériques , & que l'on ne doit avoir aucun égard à mon serment. Le sieur Morande porte la maladresse jusqu'à tirer lui même cette conséquence en dix endroits de son libelle.

opulence: on l'a vu parcourant en voiture les carrefours de la ville & ses environs, aller de porte en porte, de tabagie en tabagie, de prison en prison, sollicitant, la bourse à la main, des suffragés contre moi.

Ces faits font à la connaissance de tout Londres. Le sieur *Du Bourg*, Notaire de M. l'Ambassadeur de France, qui a accompagné quelquefois le sieur Morande dans ses ténébreuses recherches, est convenu avoir reçu de ce dernier cinquante guinées pour ses honoraires.

Le sieur Morande en a offert jusqu'à cent au sieur *Reilly*, propriétaire de l'hôtel des Francs-Maçon, & chez lequel je demeurais lors de mon départ d'Angleterre en 1777; pour déclarer seulement que j'étais parti sans le payer. On peut juger par là de l'énormité de la dépense que mes ennemis ont dû faire pour empêcher, en me déshonorant, l'effet de mes réclamations. En vérité je serais bien tenté de croire que c'est moi qui paie les frais de la guerre, & que le porte-feuille du sieur Morande ne s'est enflé qu'aux dépens du mien.

C'est à la sollicitation du sieur Morande que le sieur *Priddle*, qui avait été mon Procureur en 1777, a pris contre moi un *writ* pour 60 liv. sterling, que je ne lui dois point; & c'est, selon toute apparence, d'après ses conseils que l'on a soudoyé le sieur *Sachi* pour venir en Angleterre prendre contre moi un autre *writ* de 150 liv. sterling, que je ne dois pas davantage.

L'intention de mes ennemis était de me faire traîner ignominieusement à Newgate (*). Les *writs*

(*) Prison des criminels, mais qui est aussi la prison civile du comté où je demeure.

(*) avaient été pris dans le plus grand secret : les arrêteurs étaient en ambuscade dans la maison du sieur *Swinton* ; tandis que ce brave homme , sa gouvernante , & les enfans de sa gouvernante , se relayaient à la fenêtre pour veiller sur tous mes mouvemens. Quelques jours après j'appris l'existence des *writs* , & le danger que j'avais couru : je m'assurai de deux cautions , & fut avec elles chez l'arrêteur. C'est ainsi que j'ai fait échouer le complot formé contre ma liberté.

Les détails dans lesquels je viens d'entrer , & les preuves que j'ai données à l'appui , répondent suffisamment aux imputations calomnieuses répandues dans le *Courier de l'Europe*. Je pourrais m'en tenir là ; mais je ne veux pas laisser au sieur *Morande* le plus léger subterfuge. Il cite des témoins : on fait de quelle manière il se les est procurés. N'importe ; examinons-les.

R A Y N O L D.

Le Procureur *Raynold* assure, si l'on en croit le sieur *Morande*, que je me suis enrichi aux dépens de la demoiselle *Fry*.

REPONSE. — Ce témoin est un homme infâme ; il a subi le supplice du *pilori* pour crime de *parjure*. Depuis que le sieur *Morande* l'a cité , il a avoué à des personnes dignes de foi , & notamment au sieur *M.....* , le complot formé contre moi en 1777, & le rôle qu'il y avait joué.

J A M E S.

Le Procureur *James* , si l'on en croit le sieur *Morande* , confirmera le témoignage de *Raynold*.

(*) Permission d'emprisonner qui s'accorde au créancier , vrai ou faux , sur un simple serment.

REPONSE.

RÉPONSE. — Cela est impossible. J'ai en ma possession une note écrite de sa main en 1777, dans laquelle il atteste personnellement les persécutions que la demoiselle Fry m'a fait éprouver. Le témoignage qu'il a rendu de moi dans ce dernier voyage, en présence de trois personnes dignes de foi, ne me permet pas de croire qu'il puisse se dire d'une manière si honteuse.

Lorsqu'en 1777, je révoquai le Procureur *Pridde*, le sieur James fut celui à qui je donnai ma confiance, avant de partir : je lui payai ce qu'il me demanda. Aussi tôt mon retour à Londres, il est venu me trouver, en me disant qu'il s'était trompé de dix guinees à son préjudice. Cette créance était bien suspecte : la prescription était acquise en ma faveur. J'ai payé les dix guinees. Je veux bien croire que je n'ai été que juste envers lui ; mais au moins je crois avoir acquis le droit d'exiger de lui qu'il soit juste envers moi.

M I T C H E L

Le sieur Morand prétend que le Procureur *Mitchel* a des renseignemens curieux à donner au Public sur mon procès avec la demoiselle *Fry*.

RÉPONSE. — J'ai de la peine à croire que le sieur *Mitchel* ose se compromettre à ce point. Il n'était point le Procureur de la demoiselle *Fry*, mais seulement le prête-nom du sieur Raynold, son véritable Procureur, qui se targuait à mes yeux du titre de Shérif. Quand on a eu le malheur d'être compromis dans une mauvaise affaire, le parti le plus prudent est celui du silence ; & c'est selon toute apparence celui que le sieur *Mitchel* prendra.

PRIDDLE.

Le Procureur *Priddle* tient, dit-on, le même langage que *Raynold* en faveur de la demoiselle *Fry*.

RÉPONSE. — *Priddle* ne peut pas être écouté, parce qu'il a été occupé pour moi dans mes procès contre elle; parce que je l'ai révoqué; & parce que le motif de cette révocation était précisément son trop de zèle pour les intérêts de la demoiselle *Fry*.

Ces motifs de reproche ne sont pas les seuls. Il a pris un *writ* contre moi; & j'ai entre les mains la preuve testimoniale, & par écrit, que j'ai payé la dette qu'il a juré contre moi. Je supplie le Lecteur de vouloir bien, avant de prendre une opinion sur *Priddle*, attendre l'évènement du procès qu'il m'a suscité.

AYLETT.

Le Procureur *Aylett* prétend que je suis venu à Londres en 1772 sous le nom de *Balsamo*.

RÉPONSE. — *Aylett* n'a pu éviter la peine de l'escroquerie qu'il m'avait faite en 1777: il est condamné au pilori, pour crime de parjure.

PERGOLEZZI.

Le sieur *Pergolezzi* atteste la même chose qu'*Aylett*.

RÉPONSE. — C'est le sieur *Pergolezzi* qui, en 1777, avait inventé la fable dont *Aylett* avait profité. On a pu voir dans le récit des faits, quels étaient alors les motifs: ceux qui le dirigent aujourd'hui n'ont pas besoin d'être énoncés.

RICIARELLI.

Le sieur *Moranda* prétend qu'un sieur *Edmond*, dont il ne donne ni la qualité, ni l'adresse, a entendu

mise au sieur *Riciarelli* que je lui avais emprunté sa bague, sa montre, & sa tabatière; & que j'avais mis le tout en gage, que je l'avais trompé sur la transmutation des métaux, &c.

RÉPONSE. — Je suis bien loin de vouloir récusser le témoignage du sieur *Riciarelli*; je l'invoque au contraire. Si le sieur *Riciarelli* vit encore, il sera le premier à démentir les calomnies que l'on répand sous son nom.

Le sieur *Riciarelli* était un parfait honnête homme: c'était un très-habile musicien; mais sa générosité & son goût pour l'alchymie l'avaient empêché de jouir de la fortune qu'il était en droit d'attendre de ses talens. Il vint me voir lors de mon premier voyage à Londres. Je me fis un véritable plaisir de lui offrir ma table, & j'ai continué à le voir jusqu'au moment de mon départ. M'aurait-il été si constamment attaché, si j'avais eu la bassesse de lui excroquer le peu de bijoux qu'il pouvait avoir?

S A C H I.

Le sieur *Sachi* atteste la plus grande partie des faits consignés dans le Courier de l'Europe.

RÉPONSE. — Il est bon que le Public sache quelles ont été mes relations avec le sieur *Sachi*.

Dans le courant de 1781, je me trouvai dans ma salle d'audience à Strasbourg entouré d'un grand nombre de pauvres malades, ayant entr'autres avec moi le sieur Barbier, Commissaire des guerres. Un inconnu se présente; c'était le sieur *Sachi*: il fend la foule, & se met à genoux devant moi, me demandant de le prendre à mon service par charité, s'offrant même à porter ma livrée. Je le relève. Tout annonçait en lui la plus profonde misère. Il me raconte son histoire prétendue: il se dit grand bourgeois d'Amsterdam: il m'annonce qu'il n'a quitté

cette ville qu'après avoir essayé les plus grands ma-
heurs. Je lui demande ce qu'il fait faire. Il me dit
qu'il a une teinture de chirurgie ; qu'il fait saigner,
panser une plaie , blanchir les dents , &c.

Sa figure me parut sinistre ; je sourmontai néan-
moins la répugnance qu'elle m'inspirait. Je tirai un
louis de ma poche , & je le lui donnai. Je lui fis
faire un habit , & le retins près de moi pour m'aider
dans le traitement des malades.

Comme je n'avais pas cru devoir l'admettre à ma
table , je lui donnais tous les jours tantôt un louis,
tantôt un demi-louis , pour payer sa nourriture à
l'auberge : je portai même la complaisance jusques
à lui donner la recette de quelques médicamens , &
entr'autres d'une espèce d'élixir , appelé *gouttes jau-
nes* , qu'il a depuis vendu , & qu'il vend encore
aujourd'hui à Londres , comme étant mon *baume* ;
quoiqu'il n'y ait aucune espèce d'analogie entre ces
deux médicamens.

Il y avait tout au plus huit jours qu'il était à
mon service lorsqu'un honnête bourgeois , entrant
chez moi , me dit , „ Monsieur , vous avez donné
la vie à ma femme & à ma fille : je viens vous payer
le tribut de ma reconnaissance. Apprenez que vous
avez près de vous un serpent domestique. *Sachi*
est un espion payé par les médecins , & qui doit
travailler à vous perdre de réputation : Il a déjà mis
à contribution plusieurs de vos malades , en leur
disant que c'étoit par votre ordre qu'il agissoit ainsi. „
Le sieur *Sachi* étant entré pendant cette conversa-
tion , l'honnête bourgeois ne se déconcerta pas : il
répéta au sieur *Sachi* présent , ce qu'il venoit de
dire du sieur *Sachi* absent. Ce dernier fut confondu.
Je le mis à la porte ; furieux d'avoir été démasqué,
il se vanta hautement qu'il assassinerait la personne

qui m'avait éclairé sur son compte. M. le Marquis de la Salle, Commandant à Strashourg, s'étant procuré des renseignements sur ce qu'était le sieur *Sachi*, le fit chasser de la ville.

Ce dernier étant au-delà du Rhin, m'écrivit une lettre insolante, dans laquelle il me demandait 150 louis pour les huit jours qu'il avait passés à mon service, me déclarant que, faute par moi de lui payer cette somme, il allait me diffamer dans un libelle. Je ne payai pas la somme; & le sieur *Sachi*, composa le libelle que le Rédacteur du *Courier de l'Europe* qualifie de mémoire.

Je quittai Strashourg en 1783, pour voyager en Italie: de là je revins à Bordeaux, où je recommençai à donner des audiences publiques. Le sieur *Sachi* vint m'y trouver, non pas pour me traduire en justice, mais pour y colporter son libelle, & me calomnier de nouveau. Les chefs de la ville me proposèrent de le faire renfermer. Je m'y opposai, & quittai Bordeaux.

A Lyon je n'exercai pas la médecine; on m'y laissa tranquille; il en fut de même à Paris, jusques au moment de mon emprisonnement à la Bastille.

A cette époque le sieur *Sachi* se réunit avec l'Avocat de la Dame de la *Motte* pour faire une nouvelle édition de son libelle, que le Parlement de Paris a supprimée comme contenant DES FAITS INJURIEUX ET CALOMNIEUX.

Exilé de la France, & dépouillé de mes biens, mes réclamations nécessaires ont suscité contre moi de nouveaux ennemis. *Sachi*, leur digne agent, m'a suivi en Angleterre; & là, non content d'avoir composé avec le sieur *Morande* la troisième édition d'un libelle flétri par une décision souveraine, il

à offe affirmer sous la religion du serment (*) que je lui devais 150 liv. sterling, & me faire arrêter pour la valeur de cette somme.

Tel est le témoin que le sieur Morande préconise comme méritant la plus entière confiance. Si quelqu'un pouvait douter de la vérité des faits que je viens d'exposer, qu'il écrive à Strasbourg; ses doutes seront bientôt dissipés. (**)

SUR MA PATRIE.

Après avoir établi les faits que le sieur Morande avait dénaturés, après avoir fait connaître ses témoins, qu'il me soit permis d'analyser quelques-unes des allégations & des réflexions injurieuses dont il a parsemé son libelle.

Le sieur Morande, après avoir dit qu'il est très-certain que je ne suis né ni à Médine, ni à Malte, ni à Trébifonde, me donne trois autres patries, parmi lesquelles il veut absolument que j'en choisisse une.

Vous êtes nécessairement, me dit-il, ou *Caldrais*, parce que vous en avez l'accent; ou *Sicilien*,

(*) J'apprends dans le moment, que Sachi vient de quitter précipitamment l'Angleterre. L'exemple de Raynold & d'Aylett l'ont probablement effrayé.

(**) On peut vérifier tout ce que je dis de Sachi, Southstreet, Nro. 33. chez la même personne entre les mains de laquelle est déposé le journal de Vitellini: on en trouvera l'attestation la plus exacte, la plus en forme, & la plus authentique; elle est signée par le Commissaire des guerres, certifiée par un Notaire, légalisée par Messieurs les Prêteurs, Consuls, & Magistrats de la ville de Strasbourg. Peut-il y avoir une preuve plus claire de mon innocence, de la méchanceté du sieur Morande, & de l'infâme procédé de Sachi?

parce que vous avez déclaré que vous l'étiez ; ou *Napolitain*, parce que le sieur Sachi atteste que vous êtes né dans un fauxbourg de Naples, & que votre père est un pauvre homme qui s'appelle *Ticho*.

REPONSE. — Ignorant moi-même dans quel lieu du monde j'ai reçu le jour, il serait possible que les conjectures du sieur Morande fussent fondées : je ne puis cependant m'empêcher d'observer que les raisons sur lesquelles il les appuie ne sont pas à beaucoup près déterminantes.

1^o. Je me suis habitué dès ma tendre jeunesse à parler la langue Franque, espèce de jargon qui a beaucoup d'affinité avec la langue Italienne, & qu'il faut nécessairement parler pour voyager avec quelque agrément en Barbarie & dans les Bouches du Levant. Cette habitude est cause que je prononce assez mal l'Italien ; & c'est apparemment cette mauvaise prononciation que l'on a qualifié d'accent *Calabrais*, & d'où l'on a conclu assez légèrement que j'étais né dans la *Calabre*.

2^o. Le sieur Morande prétend avoir entre ses mains un *affidavit* dans lequel j'ai déclaré que j'étais *Sicilien* ; d'où il conclut que je dois nécessairement m'avouer *Sicilien*, ou convenir que je me suis rendu coupable de parjure.

REPONSE. — Ce raisonnement ferait bon, si j'avais déclaré avec serment que j'étais *Sicilien* ; mais le but de cet *affidavit* dont parle le sieur Morande, était seulement de rendre plainte d'un vol qui m'avait été fait. Dès lors j'ai pu, sans me rendre coupable de parjure, me donner tel nom, telle patrie, telle qualité que bon m'a semblé ; par la raison que mon nom, ma patrie, ma qualité, étaient des choses étrangères à l'objet du serment ; & qu'il fal-

fait bien que je prise un *nom*, une *patrie*, une *qualité*, pour être admis à l'*affidavit*.

3°. Je suis né dans un fauxbourg de *Naples*; mon véritable nom est *Ticho*: mon père y était *cocher*; j'y ai été *perruquier* & *valet-de-chambre*. Le sieur *Sachi* atteste la vérité du fait.

REPONSE. — J'ai déjà mis le lecteur à portée d'apprécier le témoignage du sieur *Sachi*; mais si ce qu'il dit à cet égard est vrai, *Naples* est la ville que j'ai dû éviter le plus soigneusement, dans la crainte d'y rencontrer ou des parens ou des connaissances importunes: & cependant il est certain que j'y suis allé différentes fois, & notamment en 1783, deux ans après la publication du libelle du sieur *Sachi*. J'invoque à cet égard le témoignage de *M. Desnon*, Chargé des affaires de France à la Cour de *Naples*: il dira si j'étais ou non l'amî du Chevalier d'*Aquino*, & si ce dernier n'est pas mort en effet à *Naples* pendant mon dernier séjour dans cette ville.

En voilà trop sans doute sur cet article. Eh! qu'importe au public que je sois né à *Malte*, à *Médine*, à *Trébisonde*? Que lui importe que je sois *Sicilien*, *Calabrais*, *Napolitain*? On peut me donner pour patrie tel lieu de la terre que l'on voudra; je l'accepterai avec reconnaissance, si je puis à ce prix engager mes ennemis à ne plus troubler ma tranquillité.

MES QUALITÉS.

Mais, me dit le sieur *Morande*, vous vous êtes fait passer tantôt pour *Comte*, tantôt pour *Marquis*, tantôt pour *Colonel Prussien*, tantôt pour *Captaine Espagnol*, &c.

REPONSE. — Jen conviens. Je conviens de plus, que je ne suis ni *Comte*, ni *Marquis*, ni *Colonel*, ni *Capitaine*. Ma véritable qualité est-elle supérieure, est-elle inférieure à celles que je me suis données, c'est ce que le public apprendra peut-être un jour. En attendant, il ne peut me blâmer d'avoir fait ce que font tous les voyageurs qui veulent garder l'*incognito*.

M E S N O M S.

Les mêmes motifs qui m'avaient déterminé à me donner dans mes voyages des qualités simulées, m'ont aussi déterminé à changer plusieurs fois de nom. Je conviendrai de bonne foi, que j'ai porté dans les différentes parties du monde beaucoup de noms différens; mais je soutiens avec la même bonne foi, que je ne me suis appelé ni *Ticho*, ni *Baltymore*, ni *Balsamo*, ni *Métisa*, ni *Cadis-lecker*.

On trouve à la page 135, N^o. 17 du *Courier de l'Europe*, en suite de l'énumération des différens noms qu'il dit avoir été les miens, cette phrase remarquable: „ Il n'est que deux ordres de gens qui puissent avoir le droit de se plaindre de ces déguisemens: ce sont ceux qui ayant eu des relations d'affaires avec M. le Comte sous un de ces noms, pourraient avoir été oubliés par lui lorsqu'il en a adopté un autre; ou ceux qui ont des raisons de se souvenir de celui qu'il porte aujourd'hui. „

Le sieur Morande est-il dans l'une de ces deux classes? Y a-t-il parmi ses souteneurs une seule personne qui soit dans le cas de se plaindre de moi sous tel nom que ce puisse être? Non, sans doute. Pourquoi donc m'attaquent-ils, si les prin-

cipes qu'ils établissent eux-mêmes leur en interdisent le droit ?

La plus grande partie de la longue diatribe du sieur Morandé est employée à prouver que je suis venu à Londres en 1772, sous le nom de *Balsamo*. A voir les efforts que fait le sieur Morandé pour parvenir à cette preuve, on serait tenté de croire que le *Balsamo* avec lequel on m'identifie aurait mérité d'être pendu, ou tout au moins se serait rendu coupable de quelques actions déshonorantes. Point du tout. Ce *Balsamo*, si l'on en croit le *Courier de l'Europe*, était un peintre médiocre qui vivait du produit de son pinceau. Un nommé *Benamdre*, ou *agent*, ou *interprète*, ou *Chargé d'affaires du Roi de Maroc*, lui avait commandé quelques ouvrages de peinture, & ne les lui avait pas payé: *Balsamo* lui avait fait un procès pour 47 liv. sterling, qu'il prétendait lui être dues, en convenant avoir reçu un à compte de deux guinées. Du reste, ce *Balsamo* était si pauvre que sa femme était obligée d'aller elle-même vendre dans la ville les tableaux que faisait son mari. Tel est le portrait que fait le sieur Morandé du *Balsamo* de Londres; portrait qu'on ne l'accusera pas d'avoir flatté, & dont tout lecteur de bon sens conclurra que le *Balsamo* de Londres était un artiste honnête qui gagnait sa vie en travaillant.

Je pourrais donc avouer sans rougir, que c'est moi qui sous le nom de *Balsamo* ai vécu à Londres en 1772 du produit de mes faibles talens en peinture: un concours d'événemens & de circonstances ayant pu me réduire à cette extrémité, un pareil aveu ne contredirait pas ce que j'ai laissé entrevoir sur ma naissance & sur ma fortune. J'exposerais avec ingénuité l'état où le sort m'aurait réduit, sans craindre que le récit de cette nouvelle

aventure refroidit l'intérêt que mes malheurs ont inspiré ; mais je la dénie formellement , uniquement parce qu'il n'est pas vrai qu'elle me soit arrivée.

On a pu voir dans le récit des faits ce qui avait donné lieu à ce bruit , & l'adresse avec laquelle le Procureur *Aylett* en avait profité , non pas pour me faire payer des frais que je n'ai point payés , mais pour m'escroquer , à l'aide d'un faux serment , 80 guinées , tant en argenterie qu'en espèces. J'ignore , si le procès entre *Balsamo* & *Bénomore* est réel ou supposé : ce qu'il y a de certain , c'est qu'il existe à Londres un médecin de la faculté , d'une probité irréprochable , & qui se nomme *Bénomore*. Il est instruit dans les langues orientales : il a été autrefois attaché à l'ambassade de *Maroc* , en qualité d'interprète ; & il est encore aujourd'hui attaché à l'ambassade de *Tripoli* ; en la même qualité. Il attestera à tous ceux qui voudront l'entendre , que , depuis trente ans qu'il est établi à Londres , il n'a jamais connu d'autre *Bénomore* que lui , & qu'il n'a jamais eu de procès avec aucune personne portant le nom de *Balsamo*.

Quoi qu'il en soit , pour peu que l'on réfléchisse sur la nature des persécutions que j'ai souffertes en 1776 & 1777 , on verra qu'elles ne doivent leur origine qu'à la profonde ignorance dans laquelle j'étais de la langue , des mœurs , & des usages du pays dans lequel je vivais. Croit-on de bonne foi que , si j'eusse fait à Londres un premier séjour d'un an ou deux , comme on voudrait le faire entendre , j'eusse été la dupe d'une *Fry* , d'un *Scott* , & de tous les fripons qui m'ont entouré ? Mon premier soin eût été de chercher avec empressement mes anciennes connaissances ; & je ne serais pas tombé , en arrivant , entre les mains d'une *Bleary* & d'un *Vitellini*.

Le grand argument du Sr. Morande, à cet égard, porte sur la ressemblance prétendue qui existe entre la signature *Joseph Balsamo*, & la signature *Joseph Cagliostro*.

REPONSE. — 1° Le Sr. Morande est le seul qui atteste cette ressemblance, & le Sr. Morande n'est point un *expert écrivain*.

2° Les ressemblances d'écriture sont un jeu du hasard trop commun pour qu'on puisse asséoir un jugement sur une preuve de cette nature (*).

3° Si cette ressemblance d'écriture n'est pas l'effet du hasard, elle sera l'ouvrage de quelque faussaire payé, soit par mes ennemis d'alors, soit par mes ennemis actuels.

Ces derniers, las sans doute de payer à grands frais des colonnes diffamatoires, qui ne produisaient dans le public d'autre effet que celui de faire mépriser leurs auteurs, ont cru devoir composer eux-mêmes leurs matériaux.

Un confrère du Commissaire Chesnon a retrouvé dans la poussière de son étude une vieille procédure, faite en 1772, contre *Joseph Balsamo* & *Laurence Féliciani*, sa femme. Cette prétendue procédure, que l'on dit en effet être aujourd'hui déposée entre les mains de M. le Procureur du Roi, annonce, si l'on en croit ce qui a été mis dans le *Courier de l'Europe*, & dans d'autres gazettes, que *Balsamo* est venu à francs-étriers de Calais à Paris, tandis que *Laurence Féliciani* voyageait commodément dans une chaise de poste avec

(*) Les loix anglaises, plus sages peut-être à cet égard que les loix françaises, ne connaissent point la procédure en vérification d'écriture. En Angleterre l'écriture contestée ne fait aucune foi en justice, si celui qui veut s'en prévaloir ne prouve pas par témoins la main qui l'a tracée.

un sieur *Dupleffis*, Secrétaire du *Marquis de Prie* ; que *Balsamo* & sa femme, après avoir logé dans la maison du sieur *Dupleffis*, se sont brouillés avec lui ; que le mari a été *chassé* de la ville comme *empirique*, & que la femme a été *renfermée* à *Ste. Pélagie*, maison de force, où l'on ne met que des filles de joie.

REPONSE. — J'ignore si cette procédure est véritable, ou supposée : ce qu'il a y de certain, c'est que la nature & la source la rendent infiniment suspecte. Les ennemis que j'ai laissés à Paris ont certainement le pouvoir & la volonté de me nuire & très-certainement ils ne sont pas délicats sur le choix des moyens. S'ils ont versé l'or à pleines mains dans la capitale de l'Angleterre ; si, tranquilles dans leurs foyers, ils sont parvenus, à l'aide de cet agent universel, à faire mouvoir à cent lieues de distance, & dans un royaume étranger, une milice de calomniateurs, de faux témoins, & de parjures, n'ont-ils pas pu, dans Paris, sous leurs yeux mais je m'arrête. Entouré d'horreurs, il m'en coûte trop d'en avoir de nouvelles à supposer.

Je me borne donc à dire, & je pense qu'on me croira sans peine, que ce n'est pas moi qui, sous le nom de *Joseph Balsamo*, ai été chassé ignominieusement de Paris, en 1772, & que ce n'est pas ma femme qui, sous le nom de *Laurence Féliciani*, a été renfermée, à la même époque, à *Sainte Pélagie*.

La Police de Paris est sans contredit la meilleure de l'univers : lorsqu'elle chasse quelque vagabond, son premier soin est de donner à tous ses suppôts le *signalement* du proscrit, parce que sans cette précaution ce dernier pourrait revenir à Paris sous un autre nom, dès le lendemain de son expulsion.

Si donc j'ai été chassé de Paris en 1772, dès lors mon *signalement* a dû être donné à tout le corps de la Police : commissaires, inspecteurs, exempts, sbirres, espions, vingt mille personnes au moins ont dû avoir entre leurs mains les détails extérieurs de ma personne.

Je suis venu à Strasbourg en 1780 ; j'y ai attiré une foule de malades : je les ai guéris, & j'ai refusé leur argent. Les médecins m'ont traité d'*empirique* : la Police de Paris a désiré de me connaître, & m'a député l'honnête M. des Brugnieres, qui a bien voulu, en me conduisant à la Bastille en 1785, m'avouer la visite qu'il m'avait faite *incognito* en 1780.

Je suis venu passer treize jours à Paris, en 1781 : je me suis montré à trois ou quatre mille personnes, parmi lesquelles il s'est trouvé certainement plus d'un émissaire de la Police.

Peu de temps après mon voyage de Paris, on a fait ma gravure parfaitement ressemblante. Ma figure a été exposée chez tous les marchands d'estampes de la capitale ; & il a été libre à tous les *mouchards* de la comparer avec le *signalement* qu'ils avaient entre les mains.

En 1785, ma femme & moi nous avons été mis à la Bastille, comme suspects d'*escroquerie*, de *pro-fundation*, & de *lèse-majesté*. Dès lors tous les registres de la Police ont dû être compulsés & feuilletés avec plus de soin que jamais.

Ma femme a été interrogée par le Lieutenant-général de Police en présence d'un Commissaire. On lui a demandé son nom. Celui de *Feliciani* était le dernier qu'elle devoit prendre, s'il était vrai que sous ce nom elle eût été renfermée dans une maison de force par ordre de la Police. Elle a déclaré qu'elle s'appellait *Séraphine Feliciani*.

Toute communication étant impossible entre ma femme & moi, j'ignorais, lorsque je fais mon mémoire, si elle avait été interrogée, ou non, & à plus forte raison ce qu'elle avait pu répondre. Rien ne m'obligeait de faire connaître son nom; & sans doute on ne me supposera pas assez de mal-adresse, pour croire que sans nécessité j'aurais donné à ma femme un nom déjà inscrit en lettres rouges sur les registres de la Police, & sur ceux d'une maison de correction; un nom qui devait nécessairement rappeler à la Police, & par suite au Public, que je n'étais autre chose que l'*empirique Balsamo*, chassé ignominieusement de Paris en 1772; & cependant j'ai déclaré, dans mon premier Mémoire, que ma femme s'appellait *Séraphine Féliciani*.

Ce n'est pas tout. Je n'ai pas été plutôt à la Bastille que je me suis plaint vivement du pillage de quelques-uns de mes effets. Depuis j'ai témoigné mon inquiétude sur ce que l'argent, les papiers, & les bijoux que j'avais, pouvaient être devenus. J'ai déclaré hautement, que je rendrais le Commissaire Chesnon responsable des dommages & intérêts résultans du défaut d'apposition du scellé. Et c'est ainsi que par mes réclamations incommodes, je me suis brouillé personnellement avec les suppôts de la Police les plus accrédités. Ils avaient donc, indépendamment de leur devoir à remplir, leur vengeance particulière à satisfaire. Comment se fait-il donc qu'alors ils n'aient pas découvert qu'il avait existé à Paris une *Féliciani* renfermée par ordre de la Police à *Sainte Pélagie*? Comment se fait-il qu'ils n'aient pas cherché à vérifier les rapports qui pouvaient exister, d'un côté, entre les traits & le signalement de *Séraphine Féliciani*; prisonnière à la Bastille & ceux de *Laurence Féliciani*; prisonnière

à Sainte Pélagie ; & de l'autre , entre les traits & le signalement du Comte de *Cagliostro* , prisonnier à la Bastille en 1785 , mari de *Séraphine Feliciani* , & ceux de *Balsamo* , chassé de Paris en 1772 , & mari de *Laurence Feliciani* ?

Le sieur Morande , qui connaît mieux que personne les détails ; les ressourcés , & la manutention , de la Police de Paris ; a été tellement frappé de l'absurdité de l'histoire que ses commettans l'avaient obligé d'insérer dans son papier qu'il a cru devoir déclarer qu'il n'en garantissait pas l'authenticité ; aussi suis-je persuadé que cette partie de ma justification est entièrement inutile pour les Français : mais j'écris principalement pour les Anglais ; & je n'ai pas dû perdre une occasion de leur faire connaître la source , les motifs , & le but de la persécution que j'éprouve.

EXPULSION DE PETERSBOURG.

Le sieur Morande prétend que j'ai été chassé de Pétersbourg , après que le Chargé d'affaires d'Espagne m'eut contraint à quitter l'uniforme de Colonel Espagnol.

REPONSE. — C'est une vieille calomnie renouvelée des mémoires de la Dame de la Motte , & qui a été démentie dans le temps , verbalement & par écrit , par le Baron de Corberon , Chargé d'affaires de France en Russie , lors de mon séjour à Pétersbourg , & maintenant Ministre plénipotentiaire près du Duc des Deux-Ponts.

Au surplus j'ai encore en ma possession le passeport qui m'a été délivré lors de mon départ de St. Pétersbourg ; & je puis le montrer à ceux qui désireraient de le voir.

LETTRE

LETTRE DE LA COMTESSE DE MEDEN.

Le sieur Morandé assure qu'il existe, dans le Journal de Berlin, du mois de Mai dernier, une lettre de *la Comtesse de Recken née de Meden*, qui m'accuse d'avoir tenté, pendant mon séjour en Courlande, de lui persuader, à l'aide d'une supercherie, que j'avais fait paraître devant ses yeux l'ombre de son frère

REPONSE. — Cette lettre, si elle existe, est très-certainement une lettre apocryphe, composée par quelques faulxaires sous le nom d'une Dame respectable à toutes sortes d'égards. J'ai en ma possession une lettre qu'elle m'a écrite depuis mon départ de Courlande, & dans laquelle elle me prodigue les témoignages les plus touchans & les moins équivoques de son affection, de son estime, de ses regrets ; j'irais plus loin, de son respect pour moi. Cette lettre, que je garde précieusement, sera rendue publique, si Madame *la Comtesse de Recken* me permet de la livrer à l'impression, ou si elle me met dans la nécessité de le faire, par un désaveu, auquel je ne puis, ni ne dois m'attendre.

CRÉANCE DU SIEUR SILVESTRE.

Le sieur Morandé prétend que j'ai laissé des dettes en différentes villes de l'Europe où j'ai séjourné, & que notamment je dois au sieur *Silvestre de Cadix* une somme considérable.

REPONSE. — Je me suis informé de ce que c'étoit que le sieur Silvestre. M. de M...., négociant très-honnête & très-connu, m'a donné sur son compte des éclaircissimens d'après lesquels j'ai cessé d'être surpris de ses réclamations.

Le sieur Silvestre n'est pas le seul créancier dont

on me menace. On m'assure que la diligence de Paris doit amener incessamment à Londres quatre Portugais du *fauxbourg St. Antoine*, & six Allemands du *Marais*, qui jureront, l'un après l'autre, que je leur dois des sommes considérables. Tant de *writs* effrayeront mes cautions, & alors il faudra bien que j'aie habiter de nouveau les prisons de Londres.

Le lecteur fera peut-être étonné de ce que pendant les six ans que j'ai demeuré en France au vu & au su de toute l'Europe, il ne se soit pas présenté contre moi un seul créancier, soit étranger, soit national; & de ce qu'au contraire je suis à peine établi en Angleterre, qu'il m'en arrive de tous côtés: mais son étonnement cessera, lorsqu'il connaîtra la différence des loix civiles chez les deux nations.

En France, pour établir une créance au-dessus de quatre guinées, il faut une preuve par écrit: ici, pour établir la créance la plus forte, il suffit d'un témoin, & du serment du demandeur.

En France, le demandeur étranger ne sera point écouté s'il ne donne une caution qui réponde au défendeur du paiement des dépens & dommages. En Angleterre le défendeur domicilié ne sera point écouté qu'il ne soit en prison, ou qu'il n'ait donné caution de sa personne: & si le demandeur étranger déguerpit avant le jugement, le défendeur emprisonné sera obligé avant de pouvoir obtenir sa liberté, de payer les frais de sa défense & les dépens de son emprisonnement. Je ne prononce point entre les loix de France & celles d'Angleterre: mais j'invite mes nouveaux concitoyens à réfléchir sur les leurs, & à prévenir, s'il est possible, un abus qui rend le séjour d'Angleterre redoutable à tout étranger, & même à tout citoyen, qui a le malheur d'avoir des ennemis puissans & peu délicats.

JACKSON.

Le sieur Morande allègue, sans aucune ombre de preuve, que je me suis fait payer indistinctement les soins que j'ai donnés à mes malades ; & que je partageais à Strasbourg, à Bourdeaux & ailleurs, les profits que faisaient les apothicaires sur les drogues dont je leur procurais le débit : & pour rendre cette allégation vraisemblable, il assure que depuis mon arrivée à Londres j'ai proposé au sieur Jackson, apothicaire, de vendre pour mon compte des *Pilules Egyptiennes* à raison de trente-six *shelings* la boîte.

REPONSE. — Le sieur Jackson a désavoué cette calomnie, en présence de son premier garçon & du sieur O'Reilly ; mais comme ses liaisons avec le sieur Swinton, ne lui ont pas permis de rendre ce désaveu aussi public que l'honnêteté l'eût exigé, la vérité exige que je rende compte de la nature de mes relations avec M. Jackson.

J'avais besoin d'un apothicaire de confiance pour la préparation des différens remèdes que j'administre à mes malades. Le sieur Swinton m'indiqua le sieur Jackson. J'allai chez lui. Comme il ne parlait qu'Anglais, je lui fis demander par interprète les drogues dont j'avais besoin. Le sieur Jackson n'en avait qu'une faible partie : je pris celles qu'il avait & les lui payai sur le champ. Je fis acheter ailleurs les drogues qui ne se trouvaient pas dans la boutique du sieur Jackson, & composai, à l'aide de toutes ces drogues, & de quelques autres médicamens qui ne sont connus qu'à moi seul, une certaine quantité de pâte de pilules Egyptiennes : j'envoyai cette pâte au sieur Jackson, avec trois livrets d'or en feuille, pour qu'il en fit des pilules. Il m'en a envoyé une petite boîte, & a oublié de me renvoyer le surplus de l'or & de la pâte.

Le sieur Jackson s'était flatté de devenir mon apothicaire de confiance : il me faisait à cet effet des visites répétées. Je lui déclarai nettement que cela n'était pas possible, parce qu'il était indispensable que l'apothicaire que j'aurais choisi pût m'entendre sans le secours d'un interprète, la plus légère erreur de la part de ce dernier pouvant devenir fatale à mes malades. Le sieur Jackson ne se rebuta pas. Je le fis configner à ma porte : il ne se rebuta pas encore. Voyant que j'étais brouillé avec le sieur Swinton, il s'adressa à M. Bergerot de Frouville, ancien capitaine de cavalerie au service de France, qui avait bien voulu me prêter sa maison pour le traitement des malades, & m'aider dans la manipulation & dans l'administration des remèdes. M. de Frouville déclara au sieur Jackson que j'étais décidé à ne pas me servir de lui. Le sieur Jackson ne se le tint pas pour dit ; il faisait à M. de Frouville deux ou trois visites par jour, & finit par lui devenir tellement incommode, que ce dernier fut obligé, pour se débarrasser de ses importunités, de lui faire fermer sa porte.

M. & Madame de Frouville, M. Bergerot de Noireval, secrétaire des finances, & tous leurs domestiques attesteront, s'il le faut, la vérité du fait : ils diront s'il est possible de trouver au monde un apothicaire plus caressant, plus insinuant, & plus entêté que le sieur Jackson.

Au surplus, il est de toute fausseté que j'aie jamais proposé au sieur Jackson, ni à aucun autre apothicaire, de vendre des remèdes pour mon compte : il est de toute fausseté que jamais j'aie fait payer à mes malades mes remèdes ou mes soins. Depuis mon arrivée à Londres, il m'en est passé un grand nombre par les mains. La plupart sont guéris ; tous sont vivans. Je défie qui que ce soit

d'entr'eux, riches ou pauvres, guéris ou non guéris, d'oser dire que je lui aye fait payer mes soins ou mes remèdes, directement ou indirectement.

M A Ç O N N E R I E.

Le sieur Morande se constitue juge de mes con-
naissances en maçonnerie : il soutient que de ma
vie je n'ai approché des pyramides d'Égypte : &
que les maçons qui ont embrassé le rit Egyptien
sont tous des imbécilles, & des dupes des faux
frères qui doivent être exclus des loges du rit or-
dinaire.

La preuve qu'il donne, lui paraît sans réplique,

J'ai reçu en 1777, à Londres, dans la loge de l'*Espé-
rance*, les quatre grades d'apprentif, de compagnon,
de maître, & maître Ecoffais. Cette loge, si l'on en
croit le sieur Morande, est composée de *valets-de-
chambres*, de *peruquiers*, d'*artisans*, en un mot
de frères *servants* ; & telle est l'*illustre* compagnie
où j'ai vu la lumière pour la première fois.

REPONSE. — Le sieur Morande est très-certaine-
ment indigne d'être maçon. Mais enfin il est maçon,
ou il ne l'est pas. S'il ne l'est pas, il n'a pas dû parler
de ce qu'il ignorait ; s'il l'est, il n'a pas dû parler de
ce qu'il connaissait. Dans tous les cas, la manière
de s'énoncer sur le compte d'une société respectable,
doit lui fermer l'entrée, non-seulement de toutes les
loges de maçonnerie, mais encore de tous les *clubs*,
& de toutes les assemblées où l'honnêteté est comp-
tée pour quelque chose.

Je connaissais depuis long-temps le zèle des Anglais
pour la maçonnerie. Mon premier soin, en arrivant
dans leur île, fut de visiter leurs loges. Je m'infor-
mai du nom de celles d'entre elles où l'on parlait
français. On m'indiqua la loge de l'*Espérance* comme
une des plus régulières. Ce renseignement devint

suffire à un véritable maçon ; & il ne me vint pas dans l'idée de m'informer des qualités civiles de chacun de ses membres.

Pour pouvoir mieux m'instruire de la méthode Anglaise , je voulus me faire présenter comme récipiendaire. J'avoue que je fus complètement satisfait ; que j'ai trouvé dans la loge de l'*Espérance* d'excellens maçons ; & que, quel que soit le rang que tiennent dans la société les braves gens dont elle est composée , je m'honorerai toujours du titre de leur frère.

A l'égard du rit Egyptien , & des maçons qui l'ont embrassé , le sieur Morande peut librement se donner carrière ; la science & les élèves , sont trop au dessus de lui & de ses pareils , pour en redouter les atteintes.

MA CONDUITE ENVERS MA FEMME.

Le sieur Morande porte un œil scrutateur jusques dans l'intérieur de mon ménage. Pour pouvoir en troubler la paix , il assure qu'elle en est bannie. Le Lecteur le plus prévenu contre moi n'a pas lu sans indignation cette partie de son libelle. Je suis , si on veut l'en croire , le plus féroce des maris , & ma femme la plus infortunée des créatures. Il convient , que ma conduite avec elle en société est celle d'un mari tendre : mais il soutient , que je lui fais payer bien cher , dans le particulier , les égards hypocrites que j'ai pour elle en public.

La preuve que cette accusation est calomnieuse , se trouve dans l'accusation même : car , si c'est dans le tête-à-tête seulement que je tourmente ma femme , comment le sieur Morande peut-il assurer que je la tourmente ? Je pourrais sans doute invoquer ici le témoignage de tous ceux qui ont vécu dans mon intimité : mais je rougirais d'avoir à me justifier sur

un pareil sujet. De quel droit le sieur Morande ose-t-il m'interroger sur ma vie privée ? Qui l'a constitué sur la terre le censeur des mœurs domestiques, lui, qui, s'il existait une semblable magistrature, serait le dernier qui dût y prétendre ? Mais quand il serait vrai que j'aurais été assez injuste, assez lâche, pour maltraiter la vertueuse compagne de mes peines, elle seule aurait eu le droit de se plaindre. Lorsqu'elle se tait, aucun homme au monde, fût-il magistrat, fût-il monarque, n'a le droit de soulever le voile dont sa tendresse indulgente aurait couvert mes emportemens.

C A R T E L S.

Avant de finir, je crois devoir répondre un mot aux bravades du sieur Morande, pour rassurer les personnes qui sur la foi du Courier de l'Europe, pourroient craindre qu'il n'y eût dans cette affaire du sang répandu.

Ni mes amis ni moi n'accepterons jamais les cartels du sieur Morande, par une raison bien simple, & que le Lecteur approuvera : le sieur Morande la connaît parfaitement ; & c'est précisément la certitude du refus qui lui donne le courage de les proposer.

Voltaire disoit, (*) en parlant du sieur Morande, „ cet échappé de Bicêtre abuse trop du mépris qu'on a pour lui. „ Le sieur Morande justifie pleinement aujourd'hui la justesse de cette observation.

Tout Londres a connu ses querelles avec M. le Comte de L..., avec Madame la chevalière d'Éon, avec M. de C..., avec M. de F..., & la manière uniforme dont elles se sont terminées.

(*) Questions sur l'Encyclopédie, édition de 1772, Tom. VIII, p. 261.

Mes Lecteurs de France ne seront peut-être pas fâchés d'apprendre quel est, en cas pareil, la manière d'agir & d'écrire du sieur Morande.

On trouve dans le papier intitulé *London Evening Post*, (*) la déclaration suivante. „ M. le Comte de L...., après les HUMBLES SOUMISSIONS que je lui ai faites, ayant bien voulu arrêter les poursuites commencées contre moi pour l'avoir DIFFAMÉ par des vers pleins de FAUSSETÉS, & injurieux à son honneur & à sa réputation, DONT JE SUIS L'AUTEUR; & que j'ai fait insérer, &c. Je vous prie, M....., de publier, par le même canal par lequel j'ai rendu mes vers publics, mon REPENTIR sincère d'avoir DIFFAMÉ AUSSI INJURIEUSEMENT M. le Comte de L....., & mes TRÈS-HUMBLES remerciemens pour avoir accepté mes SOUMISSIONS, & arrêté ses poursuites. Signé DE MORANDE. „

On fera peut-être curieux d'apprendre en quoi consistoient ces *soumissions*. Le sieur Morande, après avoir envoyé sa femme & ses enfans intercéder pour lui, est allé lui-même se jeter aux pieds du Comte de L...., & le supplier à genoux & les mains jointes, de vouloir bien lui pardonner ses impertinences. L'humble pénitent avait cependant fait imprimer, quelques jours auparavant, une note adressée au même Comte de L...., dans laquelle il disoit „ qu'il dormoit *inter pennas, sclopeta & enses*, & qu'il se réveillait quand on voulait. „

Voilà l'homme que mes ennemis (**) ont pris à

(*) En date du 26 Novembre 1773. Nro. 8 à 62.

(**) Le sieur Morande, dans la vue de donner le change sur ses véritables souteneurs, prétend aujourd'hui que c'est M. le Baron de Breteuil qui a payé son travail. M. le Marquis de St. H...., & plusieurs autres personnes ont été témoins auriculaires de ce propos aussi impudent qu'in vraisemblable.

leur folde ; voilà le digne défenseur que mes adversaires se sont choisis ; & cet homme a l'audace d'appeler en duel mes amis & moi ! & il nous donne le choix des armes , sans songer qu'il n'en est qu'une seule dont on puisse honnêtement se servir contre lui.

ENFIN j'ai rempli la tâche fastidieuse que je m'étais imposée ; j'ai démontré la fausseté de tous les faits difamatoires que le Sr. Morande avait entrepris de prouver. Si j'ai laissé sans réponse une foule d'allégations atroces, j'en ai dit assez pour déterminer le suffrage du Peuple équitable & généreux que j'ai le bonheur d'avoir pour juge. En démasquant mes véritables ennemis, je les ai mis hors d'état de me nuire : cette victoire me suffit. J'abandonne à sa propre turpitude un Ecrivain flétri , que la France a rejeté , que l'Angleterre désavoue , & que l'Europe apprécie depuis longtemps. Il peut en liberté continuer à m'injurier : je ne le citerai point au tribunal des loix. Le malheureux a une femme ; il est père de trois enfans : sa ruine inévitable, si je l'attaquais , entraînerait celle de sa nombreuse famille. Je remets ma vengeance entre les mains de celui qui ne punit pas sur les enfans le crime de leur père : elle sera peut-être plus lente, mais elle ne sera pas moins certaine. Ma confiance dans cet Être Suprême n'a jamais été trompée ; j'ai toujours vu sa justice se manifester tôt ou tard, & les méchans finir misérablement. Si le sieur Morande pouvait douter un instant de cette vérité terrible pour eux , mais consolante pour les gens de bien ; qu'il réfléchisse sur le sort de ceux dont il a défendu la cause & surpassé les horreurs.

La Dame de *Blevary* , pour prix de mes bienfaits, m'avait livré entre les mains de deux scélérats. *Elle est morte.*

La Demoiselle *Fry* , mon implacable ennemie,

F

n'a pas joui de la fortune qu'elle me devait. Après l'avoir employée toute entière à suborner des témoins, & à corrompre des officiers de justice, elle est tombée dans la plus affreuse misère. *Elle est morte.*

Le Sr. *Broad*, l'ami, l'espion, le témoin de la Dlle. *Fry*, était dans la fleur de l'âge. *Il est mort.*

Le Sr. *Dunning*, Avocat de la Dlle. *Fry*, avait été choisi pour faire triompher une cause manifestement injuste. *Il est mort.*

Le Sr. *Wallace*, mon Avocat, au lieu de me défendre, m'avait livré à la merci de l'arbitre que la Dlle. *Fry* avait choisi. *Il est mort.*

Le Sr. *Howarth* avait rendu contre moi une sentence inique, qui condamnait l'innocence, & laissait le parjure impuni. *Il est mort (*).*

Le Juge à Paix d'HammerSmith avait décerné un *warrant* contre ma femme & contre moi pour un crime imaginaire : il a été expulsé honteusement. *Il est mort.*

La Dame *Gaudicheau*, sœur de la Dlle. *Fry*, était sa complice, & celle de Scott. *Elle est morte.*

Le Sr. *Cripp*, Maréchal de la prison du *King's-Bench*, m'avait escroqué, de concert avec Aylett, pour 50 guinées d'argenterie : il a perdu la place lucrative dont il jouissait. Réduit à la mendicité, il s'est retiré dans un hospice de charité. *Il est mort.*

Vitellini enfin avait trahi ma confiance ; sa coupable indiscretion l'avait rendu le complice d'un vol dont il croyait pouvoir un jour recueillir le fruit. Il a été renfermé dans une prison destinée aux vagabonds. *Il est mort.*

(*) Il s'est noyé en traversant la Tamise.

Quatre ans après mon départ , à peine existait-il une seule des personnes que je viens de nommer. De tous mes persécuteurs d'alors il ne reste plus aujourd'hui que quatre individus , dont l'existence est telle que la mort serait un bienfait pour eux.

Raynold, le Procureur de la Dlle. Fry , & le complice du vol que Scott m'avait fait , a subi le supplice infâme du *pilori* pour crime de *parjure*.

Le Procureur *Aylett* , qui m'avait escroqué 80 guinées sous prétexte de mon identité prétendue avec le Balsamo de Londres , vient de subir le même supplice que Raynold , également pour crime de *parjure*. Et voilà l'homme qui a pris un affidavit contre moi ! & voilà l'homme que le Sr. Morande consulte , dont il est l'ami !

L'Arrêteur *Saunders* avait trempé dans le complot formé contre moi : il m'avait livré entre les mains du Procureur *Pridlle*. Sa fortune a été dissipée en très-peu de temps ; il a été emprisonné pour cause de prévarication : sa captivité dure depuis plusieurs années.

Pour *Scott*, si on ne m'a pas trompé , il vit en ce moment seul , sans parens , sans amis , dans le fond de l'Ecosse. C'est là qu'en proie à ses remords , éprouvant à la fois les inquiétudes de la richesse & les angoisses de la pauvreté , il se tourmente pour jouir d'un bien qui lui échappe sans cesse , jusqu'à ce qu'enfin il périsse d'inanition , près de l'objet de sa cupidité devenu l'instrument de son supplice.

Tel a été le destin des quatorze individus qui s'étoient réunis contre moi , & qui avoient violé en ma personne les droits sacrés de l'hospitalité. Une partie de mes Lecteurs ne verra dans la série de ces évènements qu'une combinaison du hasard : quant à moi , j'y reconnais cette Divine Providenc

qui a quelquefois permis que je fusse en butte aux traits des méchants, mais qui a toujours brisé les instrumens dont elle s'était servie pour m'éprouver.

Maintenant mes ennemis me croient abattu. Ils se sont dit entr'eux, " Foulons aux pieds cet homme, " qui nous connaît trop bien, mais ils ne savent pas que malgré leurs efforts je me relèverai triomphant, quand le temps de l'épreuve sera fini. Ils se réjouissent des blessures qu'ils m'ont faites ; & les insensés ne voient pas dans leur folle joie se balancer sur leur tête le nuage d'où la foudre doit partir.

Puisse l'exemple vraiment terrible que je viens de mettre sous leurs yeux, provoquant dans leur cœur un repentir salutaire, m'épargner la douleur d'avoir à gémir sur leur sort ! Qu'ils reconnaissent leur erreur, qu'ils fassent un pas vers la justice, & ma bouche ne s'ouvrira que pour les bénir.

LE COMTE DE CAGLIOSTRO.

Postscriptum. — J'ignore si mes ennemis me répliqueront, ou s'ils prendront le parti du silence. Quoi qu'il en puisse être, je leur déclare, que cette Lettre fera ma seule réponse à toutes leurs calomnies passées, présentes, & futures ; & je donne ma parole d'honneur au Public, que quelque chose qu'ils puissent dire ou faire, je n'écrirai plus une seule ligne pour ma justification.



